

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	40

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 40		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 25 Juin à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 19/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 19/06/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, CASTANO Nadège, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), TORCOL Patricia, MM : BARBERI Serge, BOCQUILLON Gilles, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, DESPOTS Hervé, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel (visioconférence), MOTTE Patrice, POIRIER Daniel (visioconférence), RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)
 Suppléant(s) : Mme CASTANO Nadège (de M. PRIOUX Pierre-François) (visioconférence), MM : BOCQUILLON Gilles (de Mme LUCZAK Daisy), DESPOTS Hervé (de M. GERMAIN Jean-Luc)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NIINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, VIBERT Nicole à M. BARBERI Serge, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : BELFIORE Elio à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : Mme LUCZAK Daisy, MM : CAMEK Julien, GERMAIN Jean-Luc, PRIOUX Pierre-François

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2025_97 – Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux fixé par arrêté préfectoral en date du 13 août 2021,

Vu le rapport d'activités de la CCBRC pour l'année 2024 annexé à la présente délibération,

Considérant que le rapport d'activité de la CCBRC pour l'année 2024 a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires lors de l'envoi de la convocation au Conseil Communautaire du 25 juin 2025,

Considérant que le rapport d'activité de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'année 2024 retrace de manière exhaustive et transparente les activités et la situation financière de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux tel que présenté en annexe.

CHARGE le Président de transmettre ce rapport aux Maires des communes membres afin qu'une communication soit faite au sein de chaque Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 26/06/2025

Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias

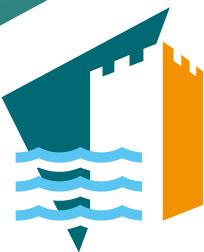


La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



**BRIE DES RIVIÈRES
ET CHÂTEAUX**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Édito



Chers(ères) tous et toutes,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'année écoulée. Ce document témoigne de notre engagement collectif à construire un territoire dynamique, solidaire et durable, au service de tous.

Au cours de cette année, nous avons fait face à de nombreux défis, mais également à des opportunités qui ont renforcé notre détermination à œuvrer pour le bien-être de nos concitoyens. Grâce à la collaboration étroite entre nos communes, nous avons pu mettre en œuvre des projets ambitieux. À travers ce rapport d'activités, je souhaite partager avec vous les avancées majeures réalisées dans nos différents domaines d'intervention : l'aménagement du territoire, l'eau et l'assainissement, le développement économique et touristique, l'aménagement numérique, la petite enfance, l'environnement, l'action sociale, la culture et l'enfance et la jeunesse.... Chaque initiative a été pensée pour répondre aux besoins spécifiques de notre territoire tout en favorisant l'inclusion et la participation de tous.

Je tiens à souligner l'importance de l'engagement de chacun d'entre vous. Vos idées, vos retours et votre participation active sont essentiels pour façonner un avenir qui nous ressemble. C'est ensemble que nous avons pu organiser des événements fédérateurs, soutenir nos associations locales et améliorer nos infrastructures. Chaque action, aussi modeste soit-elle, contribue à renforcer le tissu social et à dynamiser notre territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des Vice-Présidents(es), les Conseillers(ères) Communautaires et les services intercommunaux pour leur détermination et leur dévouement afin de donner l'ambition à nos nombreuses compétences.

Ce rapport d'activités n'est pas seulement un bilan, mais également un point de départ pour l'avenir. Il nous invite à réfléchir sur nos réussites, mais aussi sur les axes d'amélioration qui s'offrent à nous. En tant que Président, je m'engage à poursuivre cette dynamique de transparence et de dialogue, afin que chaque voix puisse être entendue et que chaque projet puisse voir le jour.

Je vous remercie pour votre confiance et votre engagement. Ensemble, continuons à bâtir un territoire où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Avec mes salutations distinguées.

Christian POTEAU
Président

de la Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

Sommaire

GLOSSAIRE.....06

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX.....08

La présentation du territoire	09
Le projet de territoire	11
14 compétences	12

FONCTIONNEMENT.....16

L'exécutif	17
Les instances décisionnelles et consultatives	18
L'organigramme des services	19
Les équipements	20
FINANCES	22
Les budgets	23
Les dépenses réelles d'investissement	24
La commande publique	25
COMMUNICATION.....	26

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES.....30

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	30
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....	34
GESTION DE DÉCHETS.....	38
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS.....	42
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	44

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES.....50

ENVIRONNEMENT	50
ACTION SOCIALE	56
Services d'aide à la personne (<i>service d'autonomie à domicile, service de portage de repas à domicile, épicerie solidaire</i>)	57
Santé (<i>projets de construction de maisons médicales, cabine de téléconsultation médicale</i>)	61
Petite enfance	62
Enfance et jeunesse	71
EAU ET ASSAINISSEMENT	74

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES.....80

TRANSPORT ET MOBILITÉ.....	80
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE.....	82
SPORT	84
CULTURE	86
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LE SECOURS	92

Glossaire

ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	PME	Envoyé en préfecture le 26/06/2025 Reçu en préfecture le 26/06/2025 Publié le 26/06/2025 Petites et Moyennes Entreprises ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	RPE	Relais Petite Enfance
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie	SAD	Service d'Autonomie à Domicile
BAPIF	Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France	SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
CAMVS	Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine	SDAEP	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	SDAHGV	Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage
CCBRC	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	SDASS EU2	Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2
CDL	Contrat Départemental Lecture	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	SDRIF-E	Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Écologique	SEM	Société d'Économie Mixte
CTG	Convention Territoriale Globale	SIETOM	Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	SIRP	Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique
DSP	Délégation de Service Public	SM4VB	Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie
DUP	Déclaration d'Utilité Publique	SMAE DE L'ÉTANG	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de l'Étang
EH	Équivalent Habitant	SMEP ABC	Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Almont Brie Centrale
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	SMETOM GEEODE	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marnais pour le traitement des Ordures Ménagères
GeMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	SMIAEP	Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie
GIP	Groupement d'Intérêt Public Accueil et Habitat des Gens du Voyage"	SMICTOM	Syndicat Mixte Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères
IDFM	Île-de-France Mobilités	SMITOM LOMBRIC	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères – Lombric
IME	Institut Médico-Éducatif	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
INITIATIVE MVS SUD77	Initiative Melun Val-de-Seine & Sud Seine-et-Marne	SURE	Service Unique à la Rénovation Énergétique
INSEE	Institution National de la Statistique et des Études Économiques	SYAGE	Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	TAD	Transport A la Demande
MAM	Maison d'Assistantes Maternelles	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées	TPE	Très Petites Entreprises
MEI-MVS	Mission Emploi Insertion Melun Val-de-Seine	UFCV	Union Française des Centres de Vacances et de loisirs
MOUS	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	URPS	Unions Régionales des Professionnels de Santé
OTMVS	Office de Tourisme de Melun Val-de-Seine	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial	ZAN	Zéro Artificialisation Nette
PLU	Plan Local d'Urbanisme	ZDC	Zéro Déchet Circulaire
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	ZEN	Zéro Émission Nette

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

La présentation du territoire

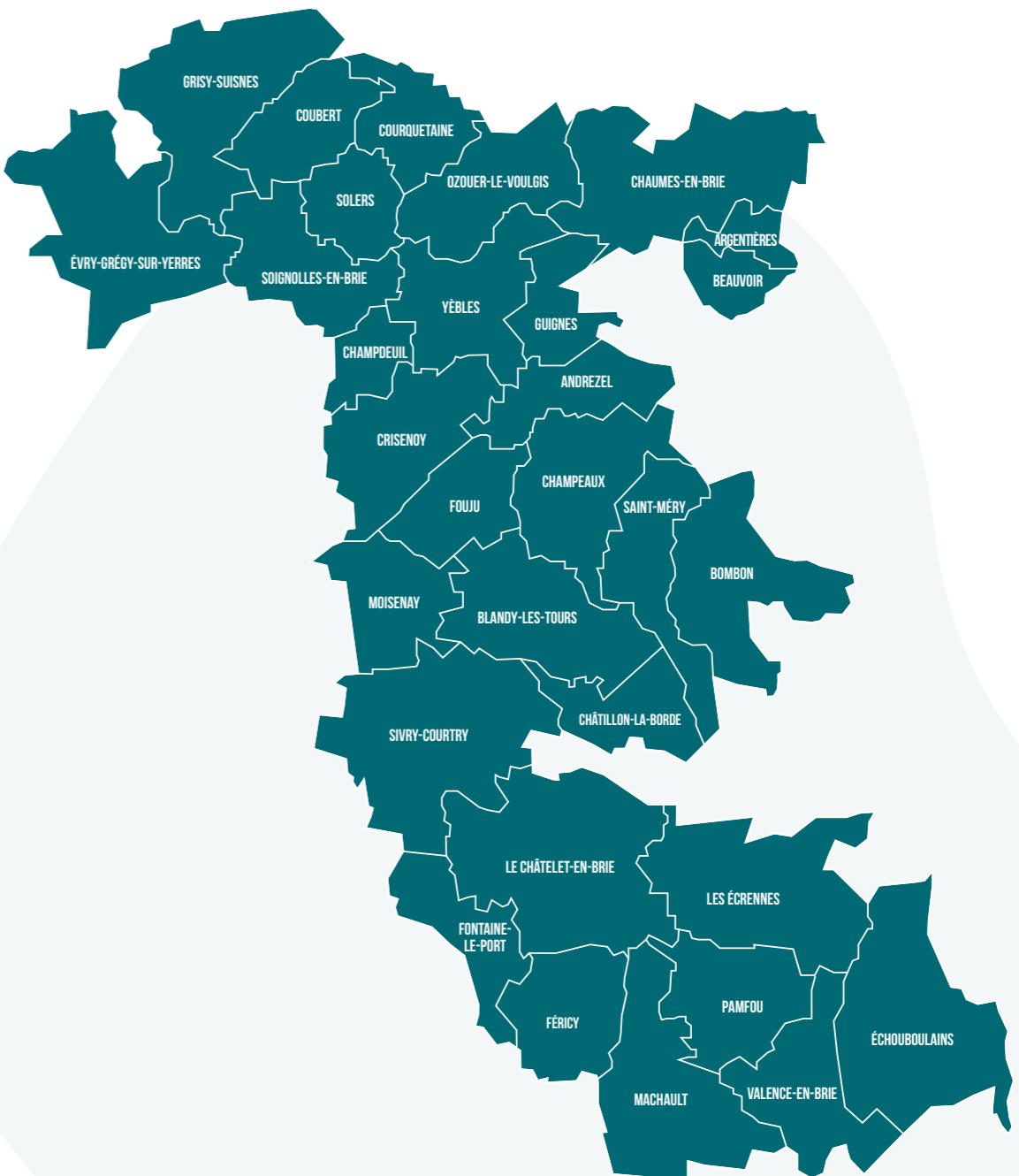
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) regroupe 31 communes du Sud de la Seine-et-Marne, issues de cinq anciennes intercommunalités : Vallées et Châteaux ; Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine.

Avec une population de 40 583 habitants (INSEE 2024) sur un territoire de 366 km², la Brie des Rivières et Châteaux se caractérise par sa ruralité, son cadre de vie agréable et son authenticité.

Située à la croisée de cinq grands pôles de Seine-et-Marne (Melun, Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Brie-Comte-Robert et Nangis), cette intercommunalité présente un important potentiel de développement

économique et touristique. Elle offre un environnement privilégié, riche en patrimoine paysager et architectural, avec des sites remarquables tels que le château de Blandy-les-Tours, la collégiale de Champeaux, le chemin des Roses, les bordes de Chalorges, le val d'Ancoeur et la vallée de Javot. De plus, sa localisation centrale en Seine-et-Marne, à moins d'une heure de Paris par l'autoroute A5, renforce son attractivité.

Dès 2017, les maires des 31 communes ont convenu de la nécessité d'assurer la continuité des services à la population, notamment en ce qui concerne les structures de la petite enfance et la jeunesse, les aides à domicile, le portage de repas, le transport et le réseau de lecture publique notamment.





111 habitants km²⁽¹⁾

366,2 km²⁽¹⁾

40583 habitants⁽¹⁾

Nombre de ménages⁽²⁾

15 558

Nombre total de logements⁽²⁾

17 515

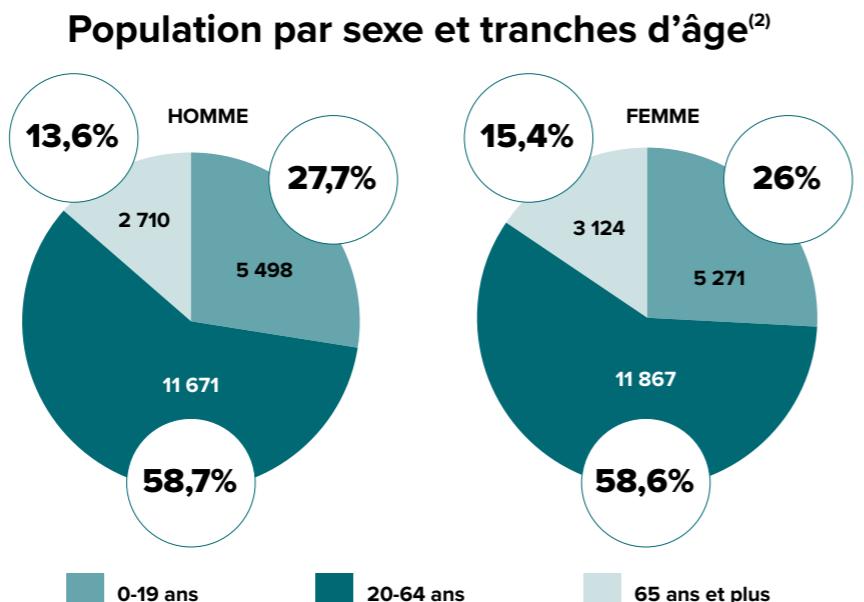
88,8%



83,1%



Environ **150** hébergements touristiques



26 zones d'activités



Médiane du revenu disponible
par unité de consommation
en 2021⁽²⁾

27 380 €

Environ **4 000**
entreprises



dont **160**
commerçants

Environ **30**
producteurs locaux



Taux chômage en Seine-et-Marne
au (INSEE) 4^{ème} trimestre 2024 :

6,8 %



22 réservoirs sur tour



30 stations d'épuration



600 associations



12 médecins généralistes



7 chirurgiens-dentistes



80 professionnels de santé paramédicaux

⁽¹⁾Source : INSEE 2024 - ⁽²⁾Source : INSEE 2021.

Le projet de territoire

Le projet de territoire définit les grandes orientations stratégiques et politiques de l'avenir du territoire d'ici à l'horizon 2032. Il a pour ambition de permettre à tous, habitants, entreprises et institutions, de bien vivre sur le territoire.

Le projet de territoire a pour finalité de définir un programme d'actions locales en fonction des besoins et des attentes de la population, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Il constitue un socle qui devra être enrichi au fil des années.

Son élaboration est le fruit d'un travail collaboratif et partagé depuis 2017 jusqu'au 31 décembre 2021. Plusieurs temps et formes de rencontres ont permis aux différents acteurs du territoire : élus municipaux et communautaires, membres d'associations, habitants, partenaires, institutionnels et entrepreneurs de s'exprimer à travers des moments d'échanges et d'une consultation citoyenne sur leur vision, les enjeux et leurs envies du territoire.

Le projet de territoire est le socle du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui a pour but d'accompagner les collectivités dans les enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique etc...

Il a été finalisé en 2022 et approuvé à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 30 mai de la même année.

L'enjeu du territoire étant de renforcer l'attractivité du territoire afin de proposer des services à la hauteur des attentes de la population dans le cadre de vie respectueux de l'environnement au service de la transition écologique.

**CE PROJET RÉSULTE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.
6 ORIENTATIONS CHOISIES COLLECTIVEMENT :**

Soutenir et accompagner

le monde économique

(entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs du tourisme...) dans ses actions durables



Tendre vers un **territoire solidaire** qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui **répond aux enjeux écologiques**



Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées



Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural



Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé



Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles

Les compétences obligatoires

Les compétences de la Communauté de Communes ont été actées en conformité avec la loi NOTRe de 2016 par un arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en date du 10 décembre 2016, puis modifiées par l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant modification des statuts de la CCBRC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Actions de développement économique prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Elaboration des schémas de développement commercial, réflexion sur les grandes implantations commerciales, conseil et accompagnement au maintien du commerce de village, avis à donner en Commission Départementale d'Aménagement Commercial

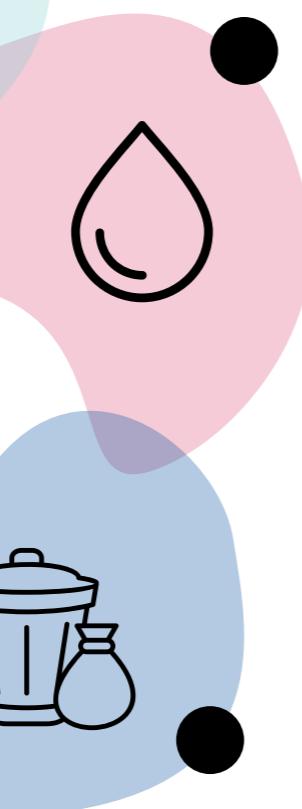
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GeMAPI)

- Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement
- Entretien et aménagement de cours d'eau :
 - Défense contre les inondations
 - Protection et restauration des zones humides



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^{er} du II de l'article de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage



GESTION DES DÉCHETS

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

L'intérêt communautaire a été défini dans les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et désigné l'ensemble des compétences et des actions que les communes membres décident de gérer collectivement, car elles présentent un bénéfice partagé pour l'ensemble du territoire.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Animation des procédures Natura 2000
- Elaboration et animation concernant la préservation et la mise en valeur des paysages
- Soutien et aide à la réflexion pour les trames vertes et bleues
- Information et promotion des circuits courts
- Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et incitation à l'agriculture biologique
- Soutien et aide à la réflexion sur le plan paysage
- Contribution au fonctionnement d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique
- Actions en faveur de la promotion des économies d'énergies sur les établissements recevant du public, et plus largement sur tout établissement et ouvrages publics comme privés, d'entreprises, administrations ou particuliers



CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Création, aménagement, gestion, entretien et signalisation des voies permettant la desserte d'équipements publics communautaires du collège situé à Coubert
- Création, aménagement, gestion, entretien et signalisation des dépendances de la voirie communautaire pour le collège situé à Coubert : parking, parvis, mobiliers urbains et ouvrages associés



CONSTRUCTION ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉELÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- En matière d'équipements sportifs : le tennis du Châtelet-en-Brie, les équipements sportifs extérieurs du collège situé à Coubert ainsi que la construction et la gestion du complexe sportif Marie-Amélie LE FUR situé à Coubert
- En matière d'équipements culturels : les résidences artistiques et espaces muséaux



ACTION SOCIALE

- Service d'autonomie à domicile (SAD), portage de repas à domicile pour les personnes âgées et / ou avec perte d'autonomie, navettes à finalité sociale, l'épicerie sociale située à Grisy-Suisnes, le Relais Petite Enfance situé à Coubert et au Châtelet-en-Brie, la crèche familiale située au Châtelet-en-Brie, le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux situé à Machault, la gestion et l'entretien du multi-accueil situé à Pamfou
- L'élaboration et l'animation d'une politique sociale territoriale en matière de petite enfance, enfance, jeunesse
- L'élaboration et coordination d'une Convention Territoriale Globale (CTG), deux ALSH situés à Coubert et au Châtelet-en-Brie intervenant en péri et extra-scolaire, le soutien aux activités scolaires - périscolaires du mercredi pour les ALSH communaux - extrascolaires dans le cadre des vacances scolaires pour les ALSH communaux
- La mise en place de mini-séjours avec hébergement pour les 6-12 ans et de séjours adolescents avec hébergement pour les 12-17 ans
- La définition et mise en place de la politique de santé et de prévention à l'échelon du territoire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins et en matière de prévention
- La contribution au maintien de l'offre de soin et renforcement de l'attractivité médicale par la mise en place d'une stratégie de communication
- L'accompagnement à l'ingénierie des projets des maisons médicales existants identifiés dans l'état des lieux menés par l'Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS)
- La coordination et participation à des actions de prévention, l'étude, gestion et entretien de cabine(s) de téléconsultation sur le territoire



ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Dans les conditions prévues à l'article L.2224- du CGCT

EAU

Les compétences supplémentaires



TRANSPORT ET MOBILITÉ

- Participation aux missions relatives aux lignes de transport avec Ile-de-France Mobilité, pour les lignes régulières 6 et 21 du réseau Arlequin
- Transport à la demande
- Réalisation d'une gare routière pour le collège situé à Coubert
- Elaboration d'un schéma directeur de mobilité multimodal avec l'accent sur un schéma directeur des liaisons douces



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures de réseaux et de services locaux de communication électronique et activités connexes



SPORT

- Organisation d'événements sportifs ayant un rayonnement intercommunal concernant au moins 3 communes du territoire
- Fête du sport annuelle autour de la découverte des activités sportives



CULTURE

- Coordination et animation en réseau des bibliothèques municipales et associatives du territoire
- Organisation d'événements culturels ayant un rayonnement intercommunal concernant au moins 3 communes du territoire
- Mise en place d'une programmation culturelle sur le territoire faisant l'objet d'un conventionnement avec les partenaires
- Accès à la lecture publique



LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

- Contribution financière de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux en lien et place des communes au fonctionnement du SDIS



ESPACE VERT

- Création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts attenants aux équipements publics communautaires du collège situé à Coubert



EAUX PLUVIALES

- Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT



CHEMINS DE RANDONNÉE

- Créer des nouveaux itinéraires de chemins de randonnée
- Créer et entretenir le balisage d'itinéraires de randonnée

Fonctionnement

L'exécutif

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux comprend 52 conseillers communautaires et 23 suppléants, tous issus des conseils municipaux des 31 communes du territoire intercommunal.

- **Dans les communes de 1 000 habitants et plus** : les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.
- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants** : les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.
- **La répartition du nombre de sièges au Conseil Communautaire** se fait sur la base de la population de chaque commune. **Pour les communes comptant un seul élu communautaire**, celui-ci a un suppléant pouvant siéger en son absence.

Les conseillers communautaires sont élus pour une durée identique aux élections municipales, soit un mandat de 6 ans. L'installation du Conseil Communautaire, le 15 juillet 2020, a permis aux 52 élus de désigner le Président et les Vice-Présidents(es).

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS(ES)



Christian POTEAU
Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maire de Machault



Jean-Marc CHANUSSOT
1^{er} Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales
Maire de Grisy-Suisnes



Daisy LUCZAK
2^e Vice-Présidente en charge du développement économique et de l'emploi
Maire de Courquetaine



Louis-Marie SAOUT
3^e Vice-Président en charge des travaux et de l'aménagement numérique
Maire de Coubert



Patricia TORCOL
4^e Vice-Présidente en charge de l'action sociale
Maire du Châtelet-en-Brie



Béatrice MOTHRE
5^e Vice-Présidente en charge de la petite enfance
Maire de Fontaine-le-Port



Patrice MOTTE
6^e Vice-Président en charge du développement touristique
Maire de Blandy-les-Tours



Pierre-François PRIOUX
7^e Vice-Président en charge de l'environnement, des bâtiments et du patrimoine
Maire de Pamfou



Marième TAMATA-VARIN
8^{ème} Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et des sports
Maire de Yèbles



François VENANZUOLA
9^e Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme
Maire de Chaumes-en-Brie



Daniel POIRIER
10^e Vice-Président en charge des gens du voyage
Maire d'Evry-Grégy-sur-Yerres



Gilles GROSLEVIN
11^{ème} Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets
Maire de Solers



Hubert CASEAUX
12^{ème} Vice-Président en charge de la mutualisation
Maire de Châtillon-la-Borde



Mathias VIGIER
13^{ème} Vice-Président en charge des transports
Maire de Échoublouains



Geneviève VAROQUI
14^{ème} Vice-Présidente en charge de la culture
Maire de Moisenay



Manuel MEDEIROS
15^{ème} Vice-Président en charge des énergies renouvelables et de la transition énergétique
Maire de Guignes

Les instances décisionnelles et consultatives

10 Conseils Communautaires

.....

142 délibérations



7 Conférences des Maires ont eu lieu

INSTANCES DÉCISIONNELLES :

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents(es). Les élus du Bureau Communautaire se réunissent avant chaque Conseil Communautaire pour échanger, examiner, arbitrer et préparer les sujets inscrits au prochain ordre du jour, il s'agit d'une instance consultative mais aussi décisionnelle. En effet, la délibération n°2020_58 du 27 juillet 2020 relative aux attributions déléguées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire permet aux Vice-Présidents(es) de voter des délibérations dans des domaines précis.

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire se compose de 52 conseillers communautaires représentant l'ensemble des communes du territoire. Ces élus assurent la gouvernance politique de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et portent le projet intercommunal. Ils examinent et délibèrent sur l'ensemble des questions relevant des compétences de la collectivité.



INSTANCES CONSULTATIVES :

Conférence des Maires

La Conférence des Maires, convoquée selon un ordre du jour défini à l'avance. Elle vise à favoriser une harmonisation cohérente et concertée des politiques et actions au sein de l'intercommunalité, afin d'assurer une gestion collective efficace et équilibrée des enjeux territoriaux. Cette instance constitue un espace d'échange pour les maires sur tous les sujets d'intérêt communautaire, jouant un rôle à la fois informatif et consultatif.

Commissions thématiques intercommunales

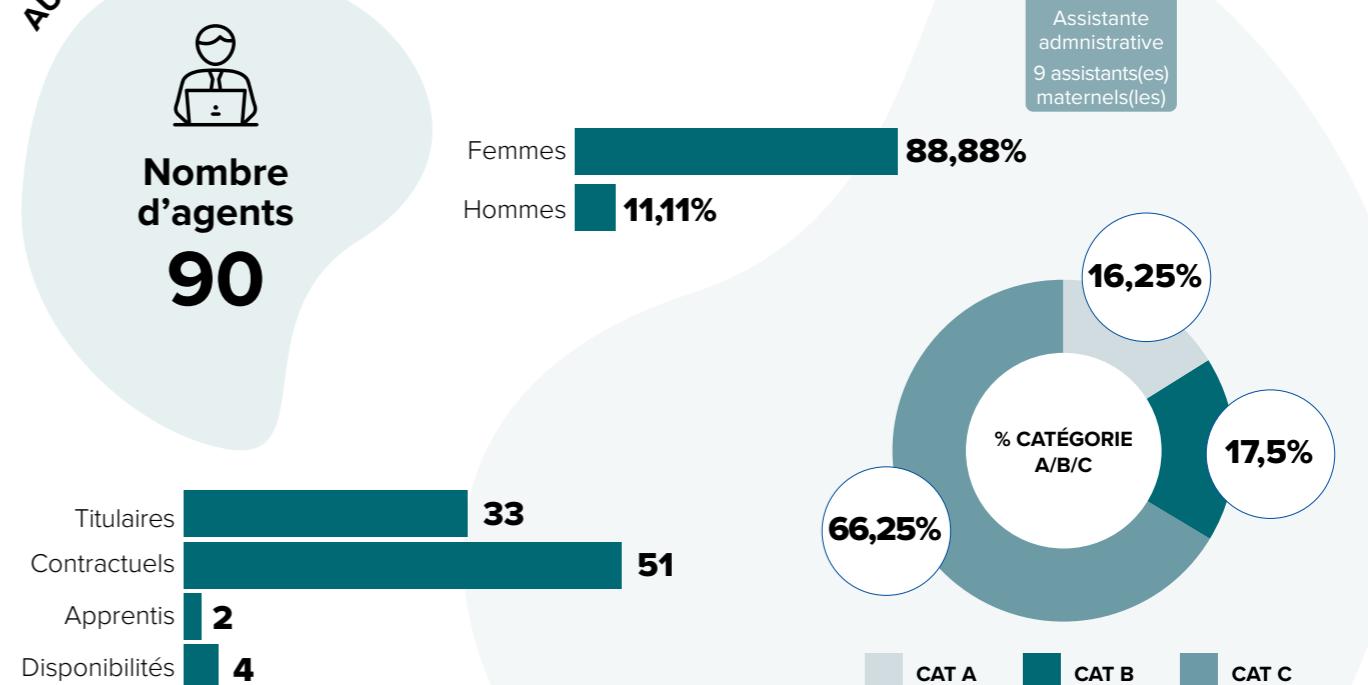
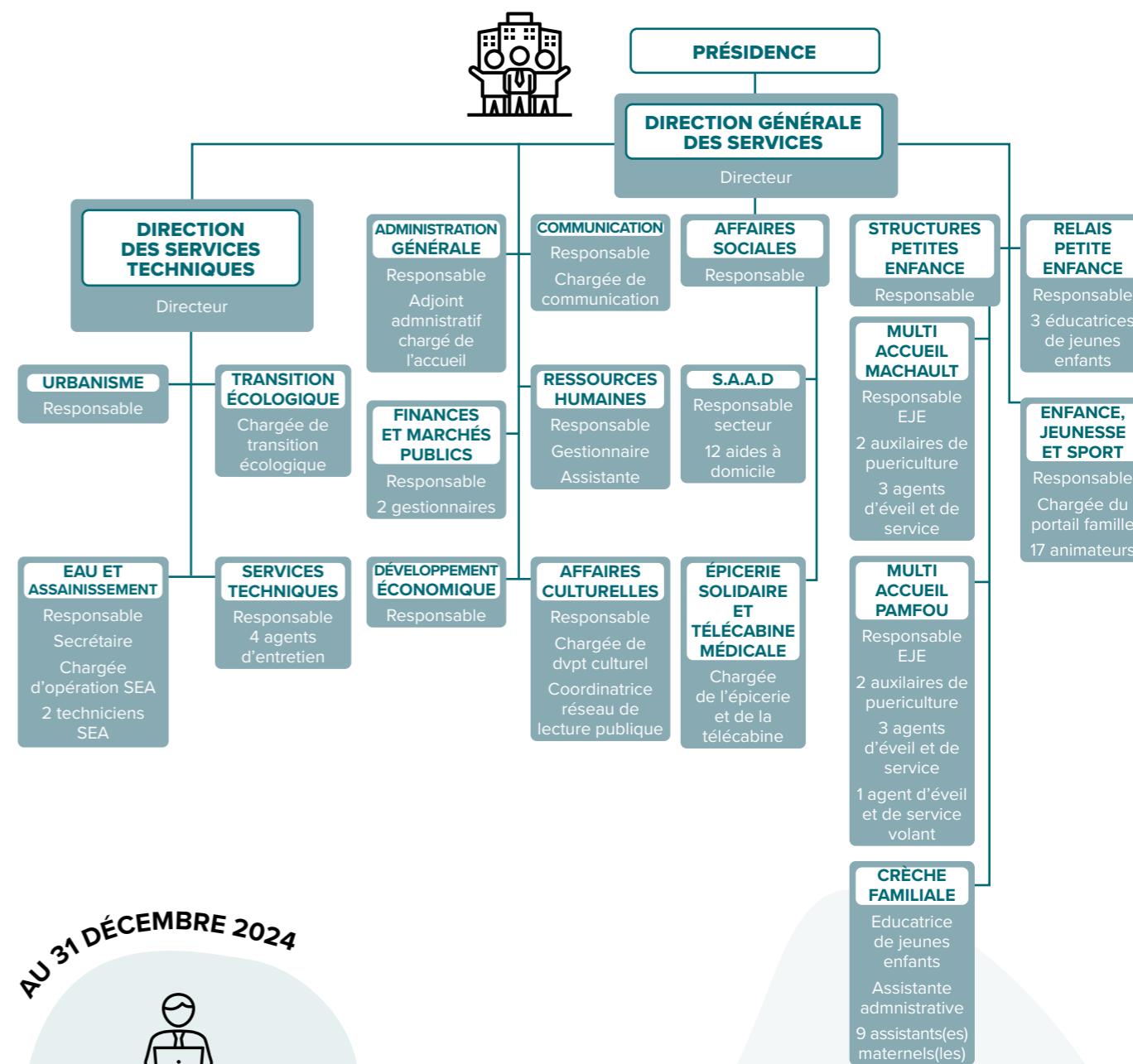
Les commissions intercommunales sont créées par délibération du Conseil Communautaire au regard des compétences exercées par la communauté. Par la délibération 2020_65 en date du 27 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer 15 commissions intercommunales permanentes. Ces instances de consultation et d'échange sont chargées d'étudier les dossiers par compétence présidées par le(la) Vice-Président(e) de référence. Elles permettent également de préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au Conseil Communautaire. Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles formulent des suggestions, donnent des orientations et expriment leur avis.

L'organigramme des services

Env  y en pr  fecture le 26/06/2025
Re  u en pr  fecture le 26/06/2025
Publi   le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-D

berger
evrault

LE FONCTIONNEMENT



Les équipements

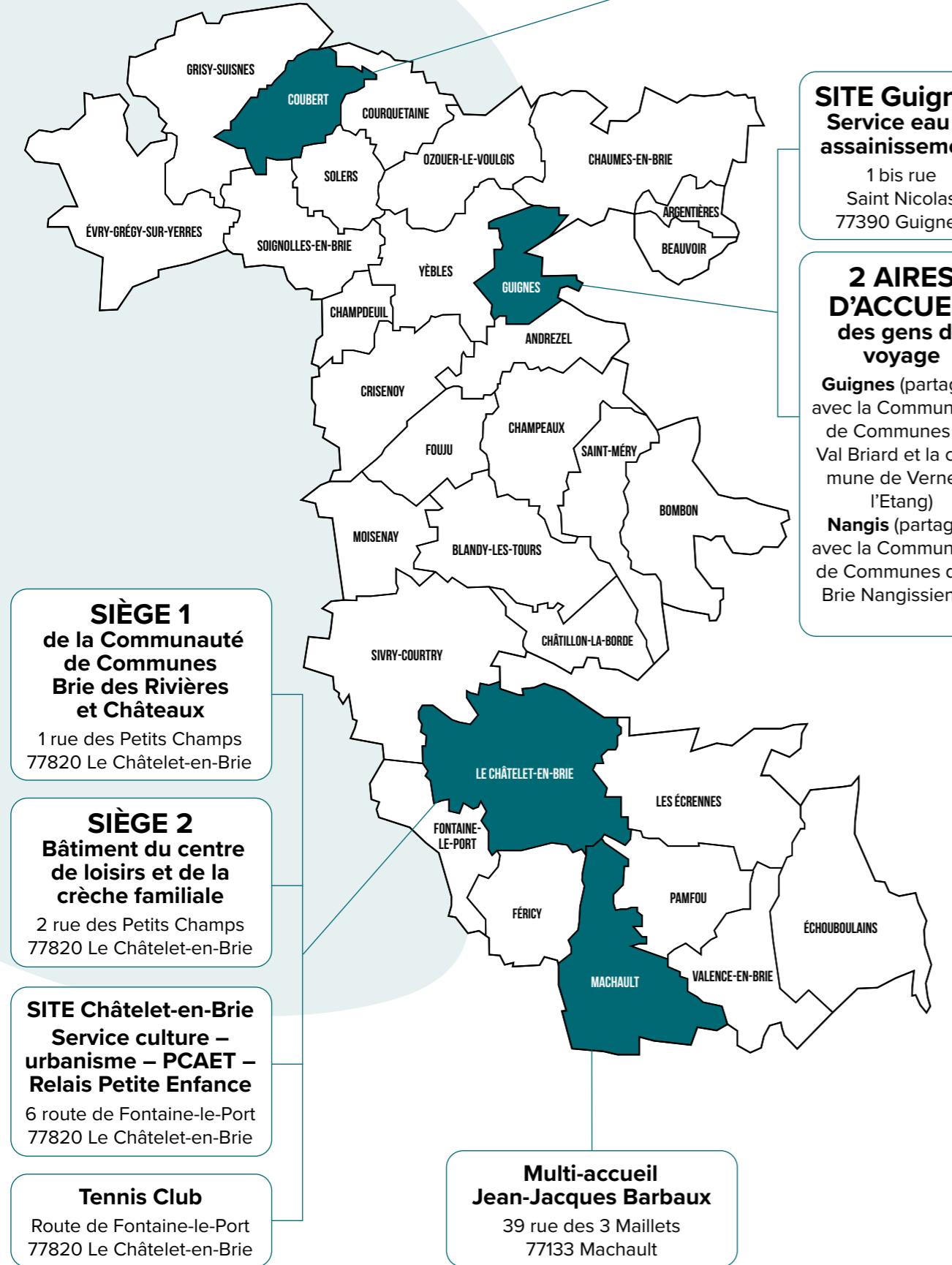
Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

Berger Levault

ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE



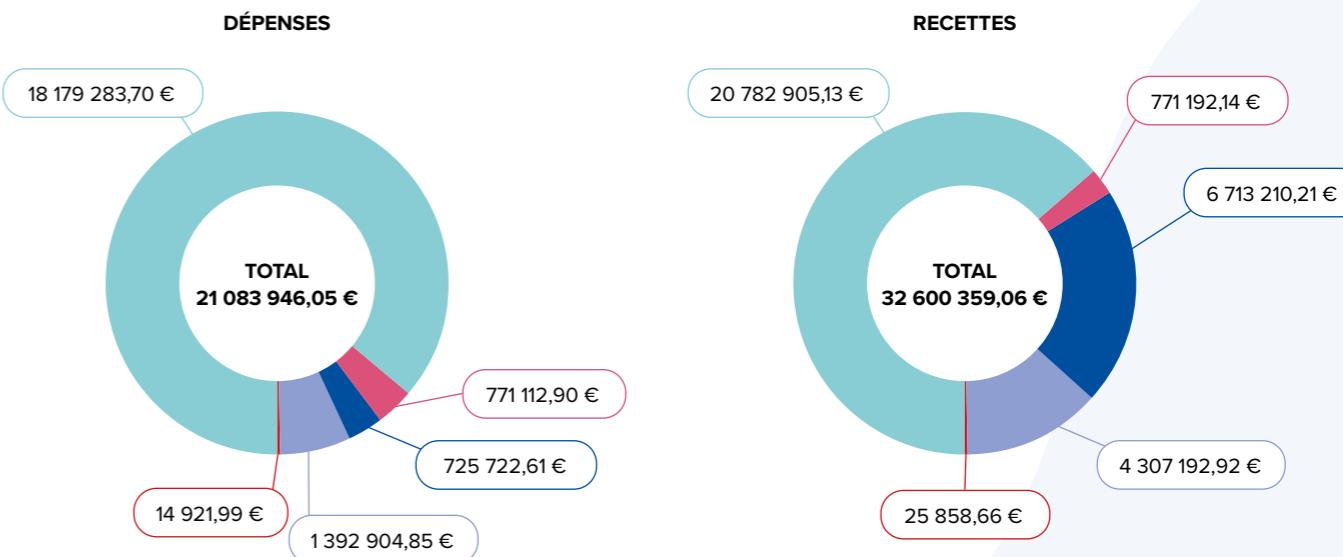
Finances



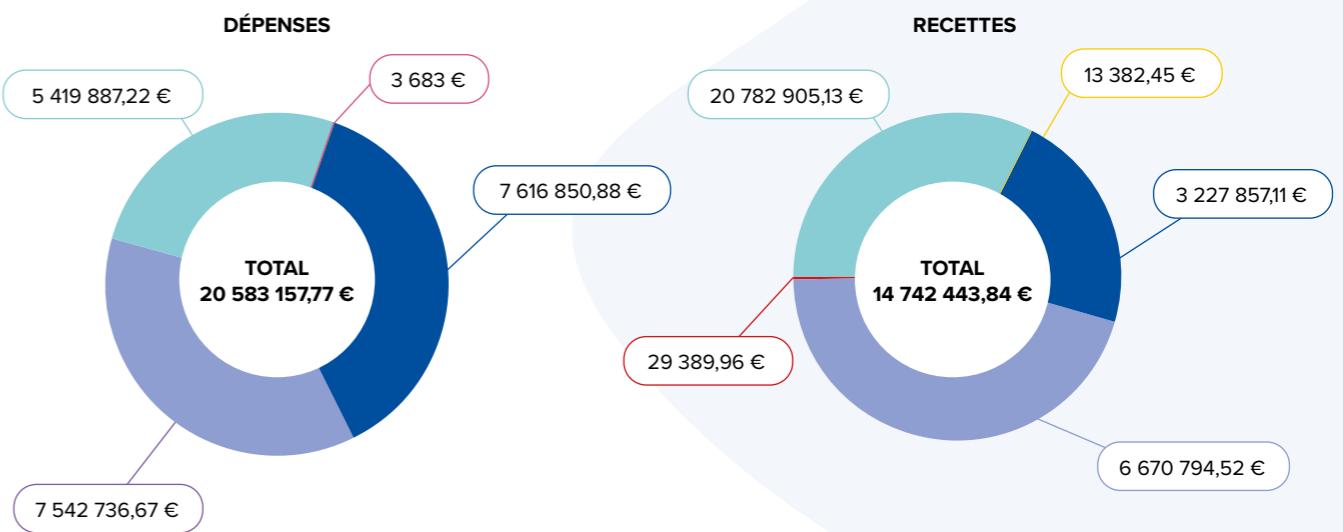
Les budgets en 2024

L'intercommunalité exerce des compétences pour lesquelles les dépenses et les recettes nécessaires à leur mise en œuvre sont enregistrées comptablement dans un budget principal ainsi que dans des budgets annexes, conformément à des nomenclatures comptables spécifiques. La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de 5 budgets : le budget principal ainsi que 4 budgets annexes.

Fonctionnement



Investissement



LÉGENDE

24600 - Budget principal

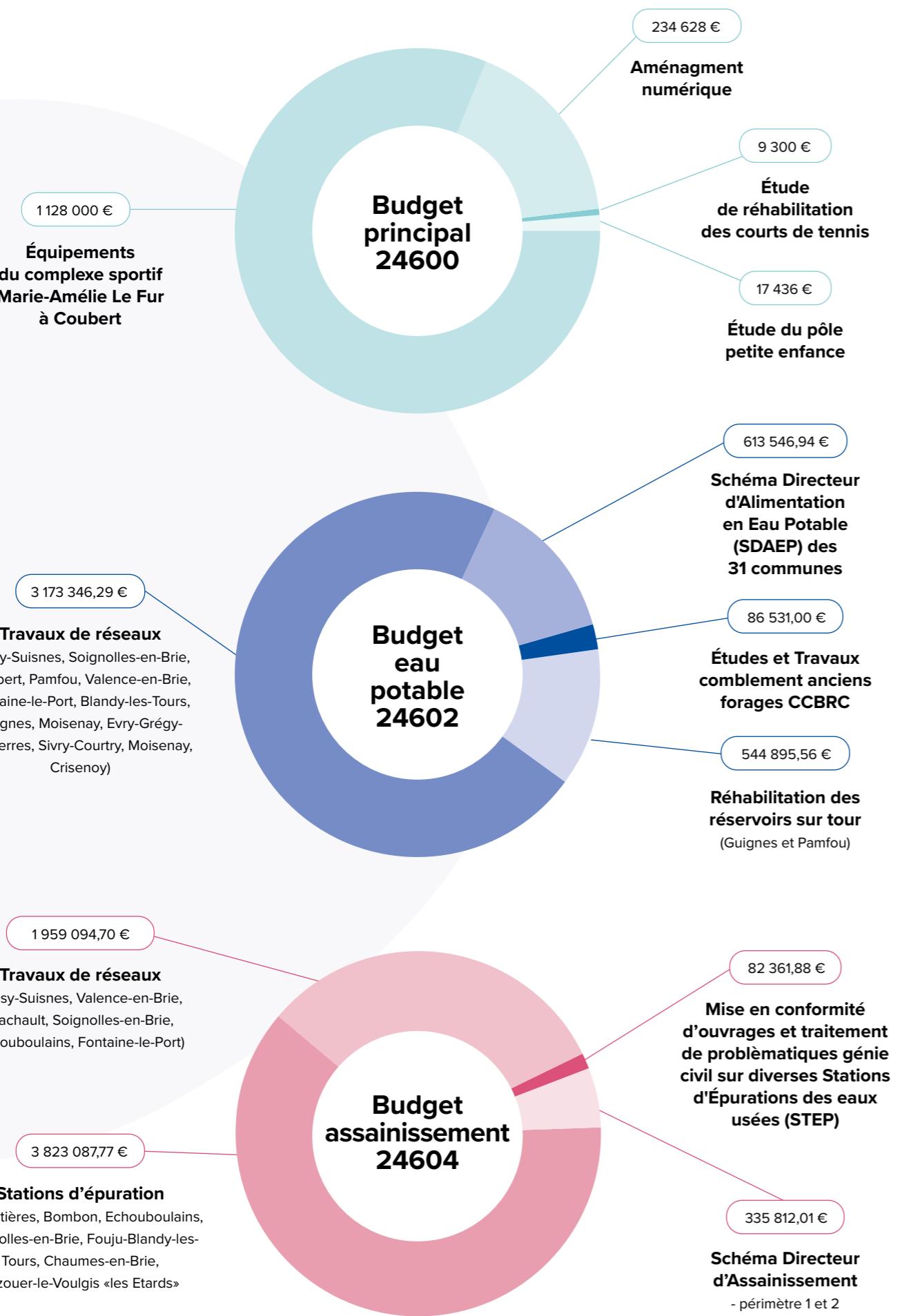
24601 - Budget SAAD

24602 - Budget eau potable

24604 - Budget assainissement

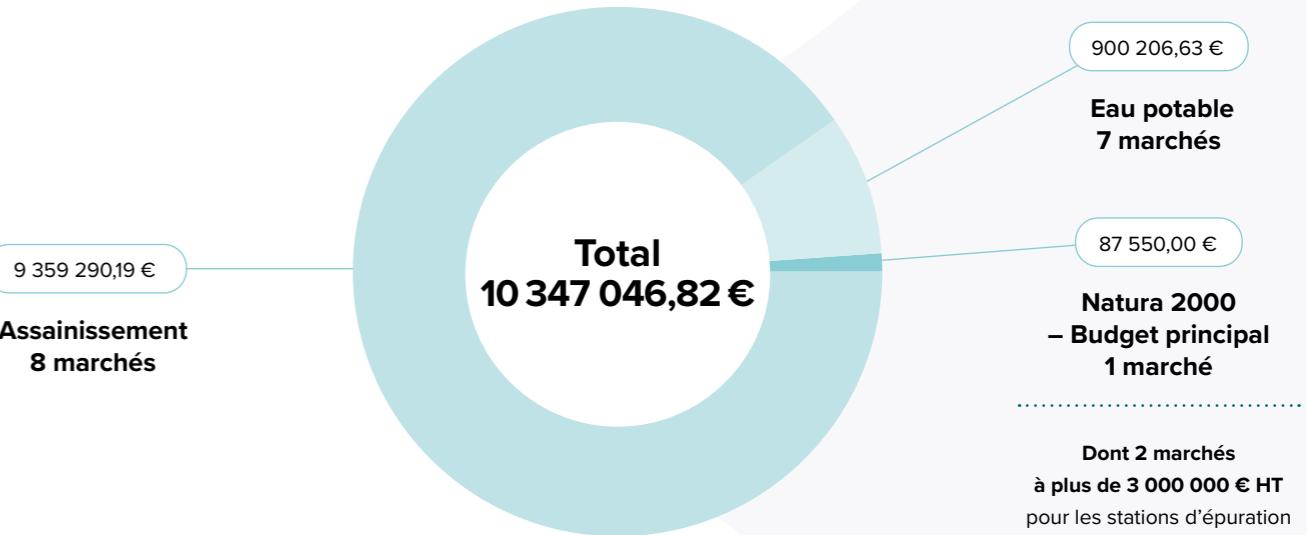
24607 - Budget SPANC régie

Les dépenses réelles d'investissement en 2024



La commande publique

En 2024, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a signé 16 marchés pour un montant global estimé à 10 347 046,82 € répartis selon les services suivants :



3 marchés supplémentaires à bons de commande en eau potable et en assainissement ont également été lancés en 2024 pour 4 ans avec un maximum de 5 000 000 € HT chacun, concernant des travaux d'assainissement en domaine privé.

Communication



Le service communication de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux organise et participe à des événements tant au sein de l'intercommunalité que la Rando des 3 Châteaux à Blandy-les-Tours, les Rallyes du Val d'Ancoeur, ou encore la collecte de jouets pour les Restos du Cœur. Sa mission est de mettre en valeur les actions menées par la communauté en faveur de ses habitants et usagers. De plus, il soutient les services opérationnels dans la promotion d'actions et de projets.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

Brie des Rivières et Châteaux organisa

ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DEtels

Brie des Rivières et Châteaux organisa

Les supports de communication en chiffres clés sur l'année 2024



Le magazine intercommunal bi-annuel « Le 31 »

2 numéros publiés en janvier et juillet 2024 imprimés en 18 000 exemplaires et distribués dans les boîtes aux lettres



Les Enews 5 numéros "Infos Com'com" 3 éditions "My CCBRC",

transmis à 1 500 contacts tous les 2 mois (agents, élus, associations, habitants...)



Du côté de la presse, 6 campagnes ont été menées

incluant la cabine de téléconsultation, la Fête du livre, un guide d'été et un hors-série sur les Jeux Olympiques, ainsi que des conférences Petite Enfance et Blablacar Daily



Pour les campagnes de communication, 4 campagnes radio ont été réalisées,

portant sur la cabine de téléconsultation, les Rallyes du Val d'Ancoeur, la Fête du livre et Blablacar Daily

Relations privilégiées avec la presse locale :

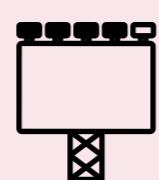


LES TROIS PAGES
LES PLUS CONSULTÉES :

1 ALSH du
Châtelet-en-Brie
/ Portail famille

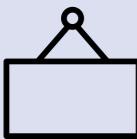
2 Où Sortir ?

3 Ma ComCom recrute !



Affichage

- Mairies
- Locaux de la CCBRC
- Centres de loisirs intercommunaux et municipaux
- Réseau de lecture publique (21 bibliothèques)
- Commerces...



Panneaux lumineux

13 installés dans les communes du Sud du territoire



INTRAMUROS



3 653 visiteurs



11 088 vues sur l'agenda



57 651 vues sur le journal



4 257 vues sur la section **Découvrir**



APPLICATION MOBILE

 **3 653** abonnés (mars 2025)



Les abonnements aux **informations intercommunales** **1 457** abonnés



La **navette seniors** a **1 922** abonnés



Informations travaux **1 554** abonnés



SITE INTERNET

 **19 896** utilisateurs

 **1 500** nouveaux utilisateurs par mois

 **365** soit **18 000** nouveaux sur l'année

 **647** proviennent de liens sur les réseaux sociaux.

LE SITE ENREGISTRE

 **4 740** vues par mois

 **56 872** pages vues sur l'année



INSTAGRAM
@CCBRC



110 abonnés



17 publications



178 stories



700 visites de profil



500 interactions



LINKEDIN
@CCBRC



12 111 abonnés



278 nouveaux abonnés



50 000 impressions



1 164 réactions



FACEBOOK
@CCBRC



624 abonnés



502 publications



178 stories



47 000 visites



15 000 interactions (likes, commentaires, partages)



CHAÎNE YOUTUBE

Un **nouveau compte** a été créé en 2024, sans lien avec un contact précédent.

Des **playlists thématiques** ont été mises en place, couvrant des sujets tels que l'eau potable et l'assainissement, les événements, les services, la petite enfance, les vœux et le tourisme.

LA VIDÉO LA PLUS REGARDÉE

La construction de la station d'épuration de Soignolles-en-Brie



397 vues en un an
Bilan 2020-2024 :
131 vues en une semaine



7 abonnés



37 vidéos

Aménagement de l'espace



Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France (SDRIF-E)

Le nouveau [Schéma Directeur Environnemental de la Région Île-de-France \(SDRIF-E\)](#) a été voté par la Région Île-de-France le 11 septembre 2024. Une fois définitivement approuvé par le Conseil d'État, le SDRIF-E sera le document de référence pour l'aménagement et la planification stratégique de la Région avec comme objectif de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants, à l'horizon 2040.

LE SDRIF-E RÉPOND AUX GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SIÈCLE



Il s'agit d'un document d'urbanisme d'échelle régionale qui règle l'utilisation du sol sur tout le territoire francilien. Il assure la cohérence des politiques publiques d'aménagement et de développement de la Région. Il s'impose à certains documents d'urbanisme comme il doit respecter certains programmes et plans.

LE SDRIF-E DÉFINIT LES GRANDES ORIENTATIONS DONNÉES À L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION À L'HORIZON 2040 :

- La **localisation préférentielle des extensions urbaines**, ainsi que des nouvelles activités industrielles, artisanales, agricoles et forestières de la Région
- La **localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements**
- Les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement

LES CAPACITÉS D'EXTENSION POTENTIELLEMENT ALLOUÉES À LA CCBRC

- Le **Châtelet-en-Brie** : Possibilité d'extension à hauteur de 8 ha avec une potentiellement densification à hauteur de 15% de l'espace habitat existant,
- **Chaumes-en-Brie** : 4 ha ; **Grisy-Suisnes** : 3 ha ; **Guignes** : 3 ha ; **Evry-Grégy-sur-Yerres** : 3 ha ; **Fontaine-le-Port** : 2 ha ; **Moisenay** : 2 ha ; **Ozouer-le-Voulgis** : 2 ha ; **Sivry-Courtry** : 2 ha ; **Soignolles-en-Brie** : 2 ha,
- **Toutes les autres communes** du territoire ont la possibilité d'une extension de 1 ha jusqu'en 2040,
- Il y a la possibilité de mutualiser les **hectares des communes** si celles-ci ne souhaitent pas s'étendre à condition de faire apparaître cette mutualisation dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

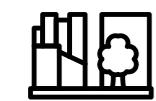
Le SDRIF-E prévoit le déplacement de la zone économique initialement sur Crisenoy (70ha) vers Fouju (30ha + 40ha) précédemment, Chaumes-en-Brie (10ha) et Yèbles (10ha).

Le SDRIF-E fait apparaître 3 pastilles de 10ha sur la commune de Crisenoy afin de permettre la réalisation d'un grand projet national : le centre pénitentiaire de 1 000 places sur 24 hectares porté par l'État. Il s'inscrit dans le programme de construction de 15 000 places de prison supplémentaires, lancé en 2018 par le Président de la République et porté par la Garde des Sceaux.

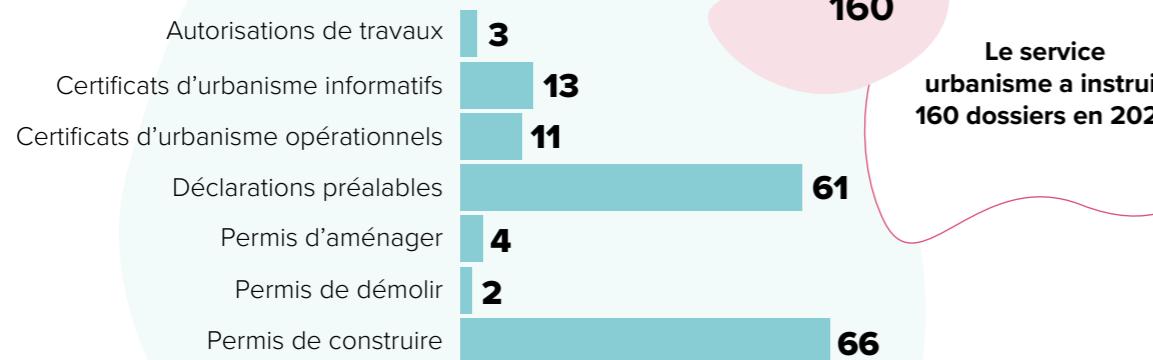
Mutualisation

Le **service urbanisme mutualisé** est chargé d'instruire les demandes d'autorisation du droit du sol soumises par les communes. Sa mission principale consiste à traiter divers types de demandes, notamment les certificats d'urbanisme (informatiques et opérationnels), les déclarations préalables, les permis de construire, d'aménager et de démolir, pour l'ensemble des communes de la CCBRC. Les communes peuvent adhérer à ce service et choisir les dossiers à confier, selon une convention définissant les modalités d'instruction. Bien que le service prenne en charge l'instruction, la commune demeure l'interlocuteur principal du porteur de projet et conserve la compétence décisionnelle finale. Actuellement, 13 communes délèguent partiellement ou totalement leurs demandes d'autorisations de travaux.

Le service s'occupe également de la veille juridique, qui inclut le suivi des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), la réponse aux questions des élus et des secrétaires de mairies, la poursuite de la dématérialisation de l'instruction et la mise à disposition d'une option de dépôt en ligne des demandes.



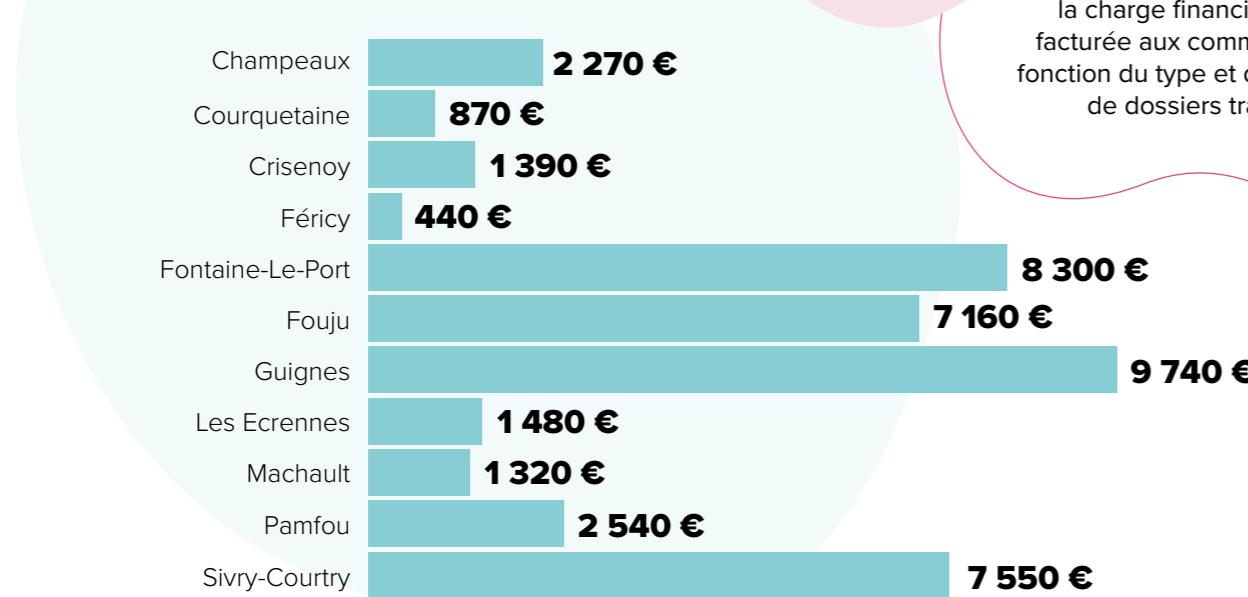
DOSSIERS D'URBANISME



**Total
160**

Le service
urbanisme a instruit
160 dossiers en 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT



**Total
43 060 €**

Le service étant mutualisé,
la charge financière est
facturée aux communes en
fonction du type et du nombre
de dossiers traités

Accueil des gens du voyage



48
aires d'accueil



Aire d'accueil de Guignes

La CCBRC est en représentation substitution pour les communes suivantes :

Argentières, Beauvoir, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Evry-Gregy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Guignes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles.

En 2022, un transfert de 18 places à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) avec pour contre-partie une participation à hauteur de 18/48^{èmes} aux frais d'investissement et de fonctionnement de l'aire d'accueil de Guignes.

24
aires d'accueil

Aire d'accueil des Effervettes à Nangis

Gérée par le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Almont Brie Centrale (SMEP ABC). La CCBRC est en représentation substitution pour les communes suivantes : Andrezel, Blandy-les-Tours, Bombon Champdeuil, Champeaux, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Echoubois, Féry, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Les sites occupés par des familles sédentaires se trouvent principalement dans des zones naturelles, agricoles ou boisées, sur le territoire intercommunal, ils sont situés sur les communes d'Evry-Grégy-sur-Yerres et de Grisy-Suisnes. Trois quarts de ces sites appartiennent à des propriétaires, englobant diverses situations comme des indivisions ou des occupations sans droit ni titre. La qualité des commodités varie, avec environ la moitié des sites offrant des éléments de confort tels que l'électricité, l'eau et un habitat décent, bien que souvent illégaux. En termes de typologie, deux tiers des sites comprennent des constructions solides (maisons maçonées ou châlets), tandis qu'un tiers est constitué d'habitats légers (caravanes, mobil-homes).

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2020–2026 approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2020, préconisait pour Grisy-Suisnes et Evry-Grégy-sur-Yerres la réalisation d'un diagnostic sur la sédentarisation des gens du voyage, dans le cadre d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), ce dernier a été finalisé en 2023.

Synthèse du diagnostic de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

Le processus de sédentarisation s'affirme avec force au sein de deux communes du territoire, où les familles réorientent leurs activités vers le secteur du bâtiment, générant ainsi des revenus complémentaires. Elles expriment une préférence marquée pour la propriété de leurs biens, bien que ceux-ci ne répondent pas aux normes de confort établies. Leurs demandes se concentrent principalement sur les raccordements aux réseaux et l'amélioration de la voirie. Cependant, les politiques publiques en vigueur, telles que les aires d'accueil, ne satisfont pas leurs attentes.

Les solutions envisageables demeurent restreintes : d'une part, le cadre juridique et le code de l'urbanisme

échouent à résoudre les situations anciennes ; d'autre part, la négociation visant à améliorer les conditions de vie est difficile à légitimer en raison de l'illégalité des implantations et des coûts prohibitifs associés. Les ressources des collectivités locales s'avèrent insuffisantes, entraînant un nombre restreint de projets qui ne progressent guère au-delà des phases d'études préliminaires.

Il est donc impératif d'élaborer de nouveaux outils afin de favoriser la coordination des actions entre la justice et les collectivités, et de soutenir des initiatives d'aménagement, en particulier dans les zones affectées par l'habitat illégal.

Une convention d'occupation temporaire a été signée entre la commune de Champeaux, le GIP 77 et le groupe des gens du voyage, pour une période allant du 27 juillet au 11 août 2024. Cette convention prévoit un dédommagement de 420 € en faveur de la commune, pour les fluides consommés par les gens du voyage et l'occupation du terrain pendant 5 semaines, avec un groupe composé de 13 caravanes.

En 2024, le GIP 77 a particulièrement porté son attention sur la gestion des installations illicites, l'accompagnement des élus et des gestionnaires, ainsi que sur l'accompagnement social des familles.

INSTALLATIONS ILLICITES SUR LE TERRITOIRE EN 2024

Nombre de caravanes par commune

Saint-Méry / Bombon	6
Sivry-Courtry	6
Champdeuil	8
Champeaux	13
Echoubo	15

Le **Groupement d'Intérêt Public Accueil et Habitat des Gens du Voyage** (GIP 77) coordonne, sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne, la compétence gens du voyage.

Il accompagne les EPCI, et donc la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans la mise en conformité avec le schéma départemental, coordonne la saison des grands passages, intervient en mé-

diation sur les installations illicites et assure un accompagnement social des familles ainsi qu'une médiation socio-éducative.

En 2024, le GIP 77 a particulièrement porté son attention sur la gestion des installations illicites, l'accompagnement des élus et des gestionnaires, ainsi que sur l'accompagnement social des familles.

L'aire d'accueil de Guignes a subi un vol et des destructions courant l'été 2024, une réhabilitation de l'aire et de ses différents équipements électriques devront être réalisés.

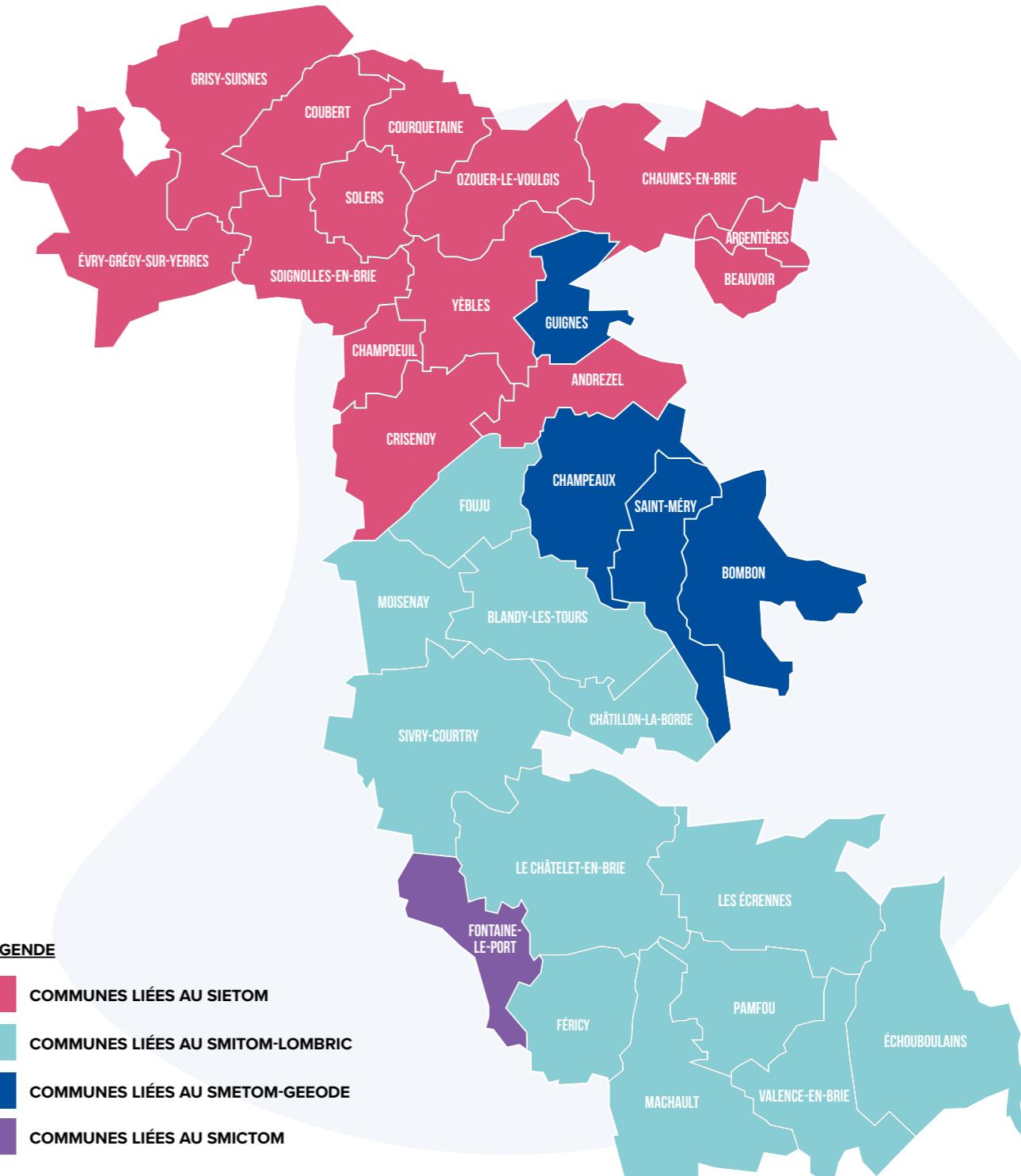
Prise en charge des bacs d'ordures ménagères par le GIP

Bombon	364 €
Echoubo	1 195 €
Champeaux	1 482 €

Gestion des déchets



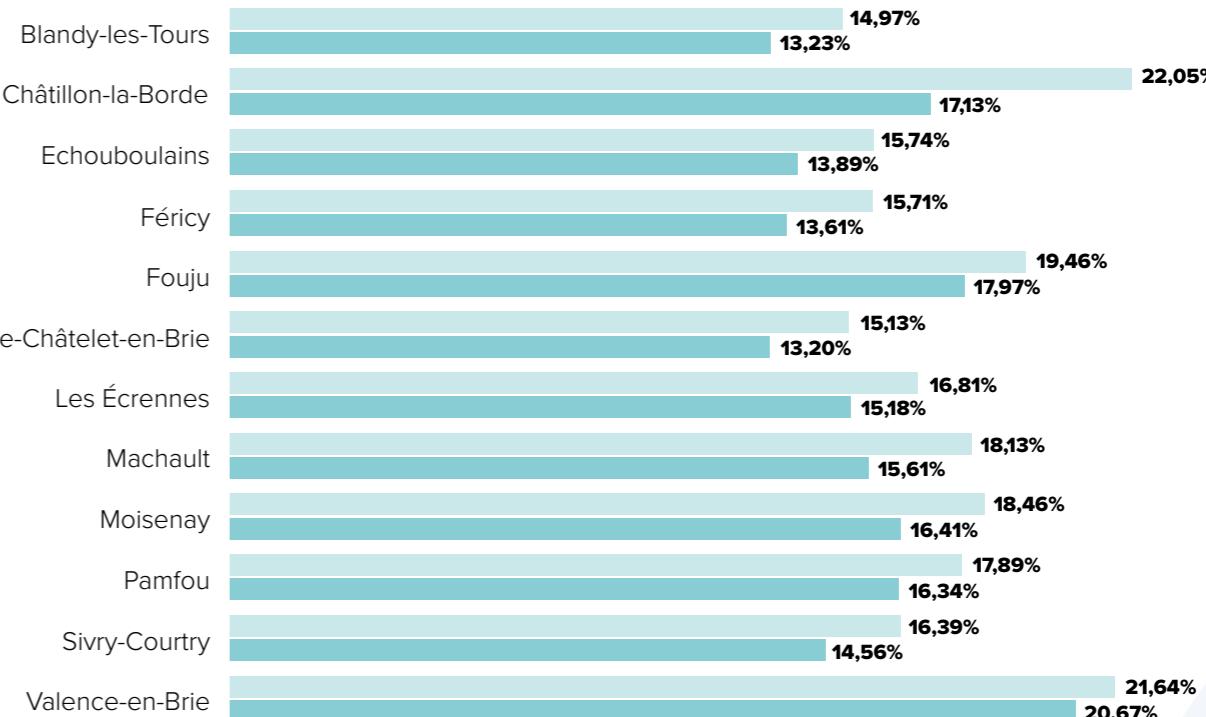
Une gestion des déchets
répartie entre 4 syndicats



En matière de traitement des déchets, les 31 communes membres de la CCBRC sont les héritières de leur longue histoire et de leurs anciennes intercommunalités, au nombre de 5 avant 2017. Réparties sur un vaste territoire allant de Grisy-Suisnes pour la plus au Nord, à Valence-en-Brie pour la plus au Sud, elles dépendent de 4 syndicats différents : le Sietom pour la majeure partie d'entre-elles (14 communes), le

Smitom-Lombric pour la partie centre-Ouest, (12 communes), le Smetom-Geeode à l'Est (4 communes) et enfin le Smictom de Fontainebleau pour la seule commune de Fontaine-le-Port. C'est dire toute la complexité de ce maillage étroit et très étiré qui permet pourtant à l'ensemble des habitants de bénéficier d'un service de qualité, efficace et rationnel.

SMITOM-LOMBRIC



Deux déchèteries sont implantées sur le territoire

l'une au Châtelet-en-Brie et l'autre à Evry-Grégy-sur-Yerres, les habitants ayant accès à l'ensemble du réseau de déchèteries gérées par les syndicats auxquels adhère leur commune.



Le territoire comprend 2 plateformes de compostage

(Grisy-Suisnes et Sivry-Courtry), 2 Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) l'un à Fouju et l'autre à Soignolles-en-Brie/Yèbles, et un centre de tri à Soignolles-en-Brie.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précise que les biodéchets et des huiles usagées ont fait l'objet d'une collecte séparée pour être valorisés à compter du 1^{er} janvier 2024. Conformément à cette loi, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a souhaité en 2024 valoriser la collecte et le traitement des déchets organiques ou biodéchets en communiquant via ses réseaux sociaux notamment sur les consignes de tri afin de modifier le comportement des habitants en matière de réduction des déchets à la source.

En 2024, les conseillers communautaires ont voté les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) concernant les syndicats SMITOM Lombric, SMETOM-GEEODE et SMICTOM. Le taux du syndicat du SIETOM ayant été voté par le syndicat lui-même. Les recettes perçues par la TEOM sont versées intégralement aux syndicats concernés.

Taxe Enlèvement Ordures Ménagères

SIETOM 77

10,40%
taux 2025*

pour les communes de : Andrezel, Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Courquetaine, Crisenoy, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Soignolles-en-Brie, Yèbles

10,10%
taux 2025*

pour les communes de : Chaumes-en-Brie, Coubert, Solers

*Pas d'évolution depuis 2024

LÉGENDE

- TAUX 2024
- TAUX 2025

SMICTOM





La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) regroupe plusieurs missions liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle inclut la gestion des cours d'eau, des plans d'eau, des zones humides, ainsi que la protection des zones urbanisées contre les risques d'inondation. Cette compétence vise à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques tout en assurant la sécurité des populations face aux risques liés à l'eau.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

Berser
Levraut

ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE

1

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

GEMAPI

Le périmètre de la CCBRC est couvert par 3 syndicats



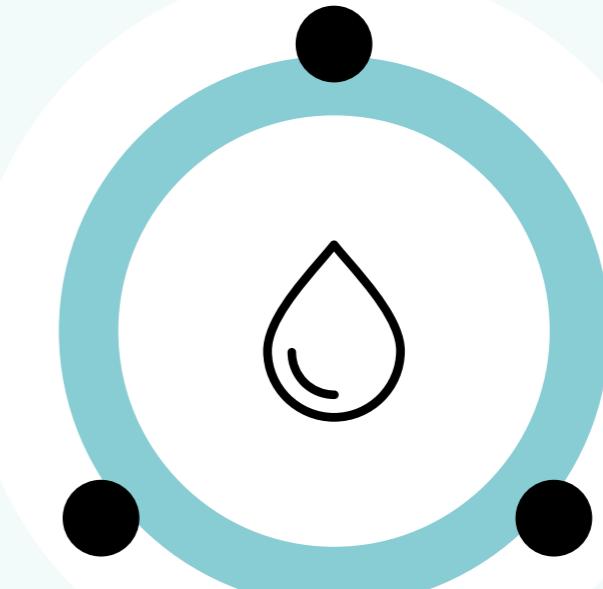
Le SYAGE

exerce la compétence
GeMAPI sur le bassin versant
de l'Yerres et de ses affluents.



**Le Syndicat Mixte
des 4 Vallées
de la Brie**

(SM4VB) exerce
la compétence GeMAPI sur
le bassin versant constitué
des cours d'eau suivants :
Ru d'Ancoeur, Ru de la Noue,
Ru du Châtelet
et Rue de la Vallée de Javot.



**SMAE
Ru de l'Etang**

exerce la compétence
GeMAPI sur une toute petite
partie du territoire de la
CCBRC, à savoir une partie
du territoire de la commune
d'Echouboisains.

La taxe GeMAPI a été instituée le 14 avril 2021 pour un effet fiscal à compter de l'année 2022. (art. 1639 A bis du Code Général des Impôts). Le produit de l'année 2024 a été d'un montant de 284 670 €, ce dernier correspondant aux dépenses liées aux cotisations pour le SYAGE, SM4VB et le SMAE Ru de l'étang.

Le produit de cette imposition est exclusivement réservé au financement des charges de fonctionnement et d'investissement de la CCBRC sur cette compétence.

Développement économique et touristique



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE

L'intercommunalité s'affirme comme un interlocuteur privilégié des entrepreneurs et porteurs de projets, facilitant leur mise en relation avec les partenaires locaux : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, et Initiative Melun Val-de-Seine Sud Seine-et-Marne (Initiative MVS Sud 77). Un point de contact unique est instauré pour l'ensemble des entreprises, quels que soient leurs besoins, qu'il s'agisse de recherche de locaux, d'implantation, de recrutement, de cession ou en les orientant vers les ressources appropriées.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux offre un accompagnement aux entreprises

dans le cadre de la recherche et le montage de dossiers de demande de subventions.

Des rencontres professionnelles sont organisées pour promouvoir leurs activités via les plateformes numériques intercommunales (site internet, réseaux sociaux et Intramuros). Les offres d'emploi des entreprises et des collectivités sont diffusées sur les réseaux sociaux intercommunaux. Des ateliers, conférences et réunions thématiques sont également proposés. Un recensement des terrains et locaux disponibles à la vente ou à la location est réalisé, tout comme le suivi des projets communaux à vocation économique et le développement des zones d'activité du territoire.

EN 2024

En 2024, la CCBRC a continué son partenariat avec l'association Initiative Melun Val-de-Seine & Sud Seine-et-Marne, qui soutient depuis 2015 la création, la reprise et le développement d'entreprises. Initiative MVS Sud77 octroie des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, disponibles à taux 0 % pour divers secteurs



9
entreprises
ont bénéficié
de ces prêts



1
journée de
valorisation
a été organisée
le 4 avril,
incluant la visite
de 4 entreprises
accompagnées.



LE 11 FÉVRIER 2024

Participation
de la Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux au forum
de l'emploi organisé par la Mission
Emploi Insertion Melun Val-de-Seine
(MEI-MVS)


90
exposants


36
offres d'emploi
et de stages*

*(stand Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux) incluant des propositions de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, des communes et des entreprises locales. Toutes ces offres ont été relayées individuellement sur la page Facebook de la CCBRC.

En 2024, la Région continue de soutenir le maintien, la création, le développement ou la reprise de commerces de proximité dans les territoires ruraux afin de contribuer à la revitalisation des centre-bourgs et renforcer l'attractivité des communes rurales. L'aide aux commerces de proximité en milieu rural permet l'attribution de subventions à l'investissement, sous conditions, pour les chefs d'entreprises.

La Région intervient également aux côtés des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour les accompagner dans la transformation écologique et énergétique et soutenir leurs projets de croissance créateurs d'emplois. Les aides « up » permettent l'attribution de subventions à l'investissement, sous conditions, pour les chefs d'entreprises.

2
entreprises
en ont bénéficié en 2024
pour un montant total de
270 000 €

En 2024, une étude d'opportunité et de pré-faisabilité pour la création d'une cuisine centrale a été lancée. Cette étude vise à évaluer l'intérêt pour un tel équipement sur le territoire ainsi qu'à estimer sa faisabilité technique et financière.

La ZAC des Bordes située sur les communes de Crisenoy et de Fouju est sous concession d'un aménageur. Cependant côté Crisenoy, un projet de construction d'un centre pénitentiaire sur 24 hectares est porté par l'État. Au 31 décembre 2024, un permis de construire purgé de tout recours pour la création d'un bâtiment logistique de 86 000m² est en attente de commercialisation.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE




La compétence développement touristique consiste à coordonner et mettre en œuvre des actions visant à promouvoir et dynamiser le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux :



Valorisation du territoire, amélioration de l'accueil des visiteurs et soutien à l'économie locale par le tourisme



Recensement des acteurs du secteur (hébergements, restaurants, producteurs locaux, professionnels de l'événementiel, etc.), et invitation à divers événements



Orientation des acteurs locaux vers des partenaires locaux adaptés à leurs besoins



Promotion de l'offre touristique locale (événements, patrimoine, gastronomie, activités de plein air)



Coordination entre les acteurs locaux (communes, associations, professionnels du tourisme)



Mise en place de stratégies pour attirer des visiteurs et favoriser le développement économique lié au tourisme



Veille sur les aides et appels à projets, en accompagnant la préparation des dossiers



Rencontres organisées pour valoriser les acteurs du tourisme sur les sites Internet, réseaux sociaux et l'application Intramuros



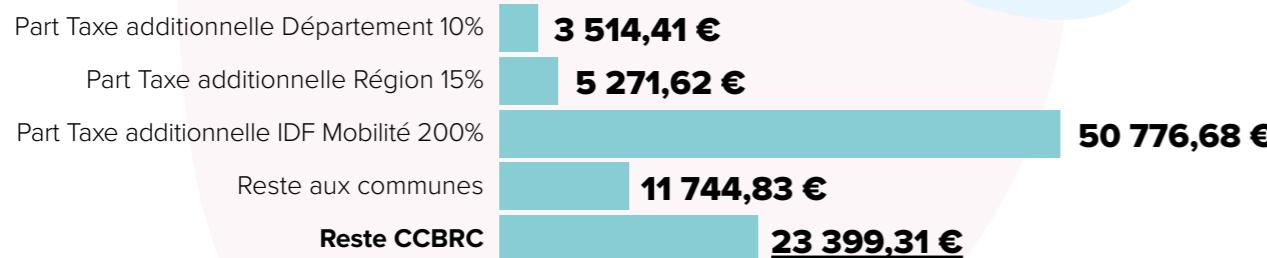
Mise à jour régulière de l'office du tourisme en ligne, mettant en avant plus de 300 points d'intérêt des communes (patrimoine culturel, naturel, activités sportives et culturelles, etc.)

En collaboration avec l'association Coderando, l'intercommunalité crée et actualise des itinéraires de randonnées et balades.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe intercommunale de séjour a été mise en place, accompagnée d'une plateforme en ligne Déclaloc, pour faciliter la gestion des déclarations des hébergeurs touristiques (chambres d'hôtes, hôtels, meublés de tourisme, etc.) et recueillir leurs déclarations via un outil dématérialisé accessible gratuitement.

La taxe de séjour connaît une augmentation significative en raison de la loi de finances pour l'année 2024, laquelle a instauré une nouvelle taxe additionnelle au profit d'Ile-de-France Mobilités. Cette taxe additionnelle s'élève à 200 % de la taxe de séjour initiale et s'applique à la ville de Paris ainsi qu'aux communes et communautés de communes de la région Ile-de-France. Le montant de cette taxe varie en fonction de la catégorie d'hébergement, tout comme la taxe de séjour elle-même. En 2024, le montant de cette taxe a plus que triplé, non seulement en raison de l'instauration de la taxe d'Ile-de-France Mobilités, mais également en raison du recouvrement d'un nombre considérable d'impayés datant de 2023. Le pourcentage de la taxe de séjour est reversé aux communes du territoire qui contribue également à l'activité touristique par l'entretien du patrimoine.

RÉPARTITION DE LA TAXE SÉJOUR



7200
visiteurs
sur le site Internet Tourisme



Le 29 avril
2024

Participation
à la randonnée
des 3 Châteaux
à Blandy-les-Tours

Présence aux Journées des
Plantes à Blandy-les-Tours,
avec la participation de
6 producteurs du territoire



Les 1^{er} et 2
avril 2024

Co-organisation des Rallyes
du Val d'Ancoeur à Rubelles,
en partenariat avec la Communauté
d'Agglomération Melun Val-de-Seine
(CAMVS) et l'Office de Tourisme Melun
Val-de-Seine (OTVMS), impliquant
3 artisans et producteurs locaux



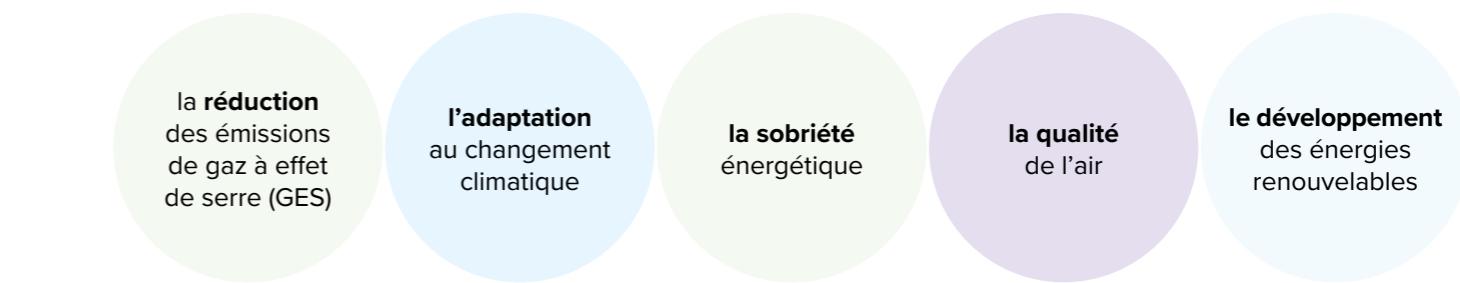
Le 26 mai
2024



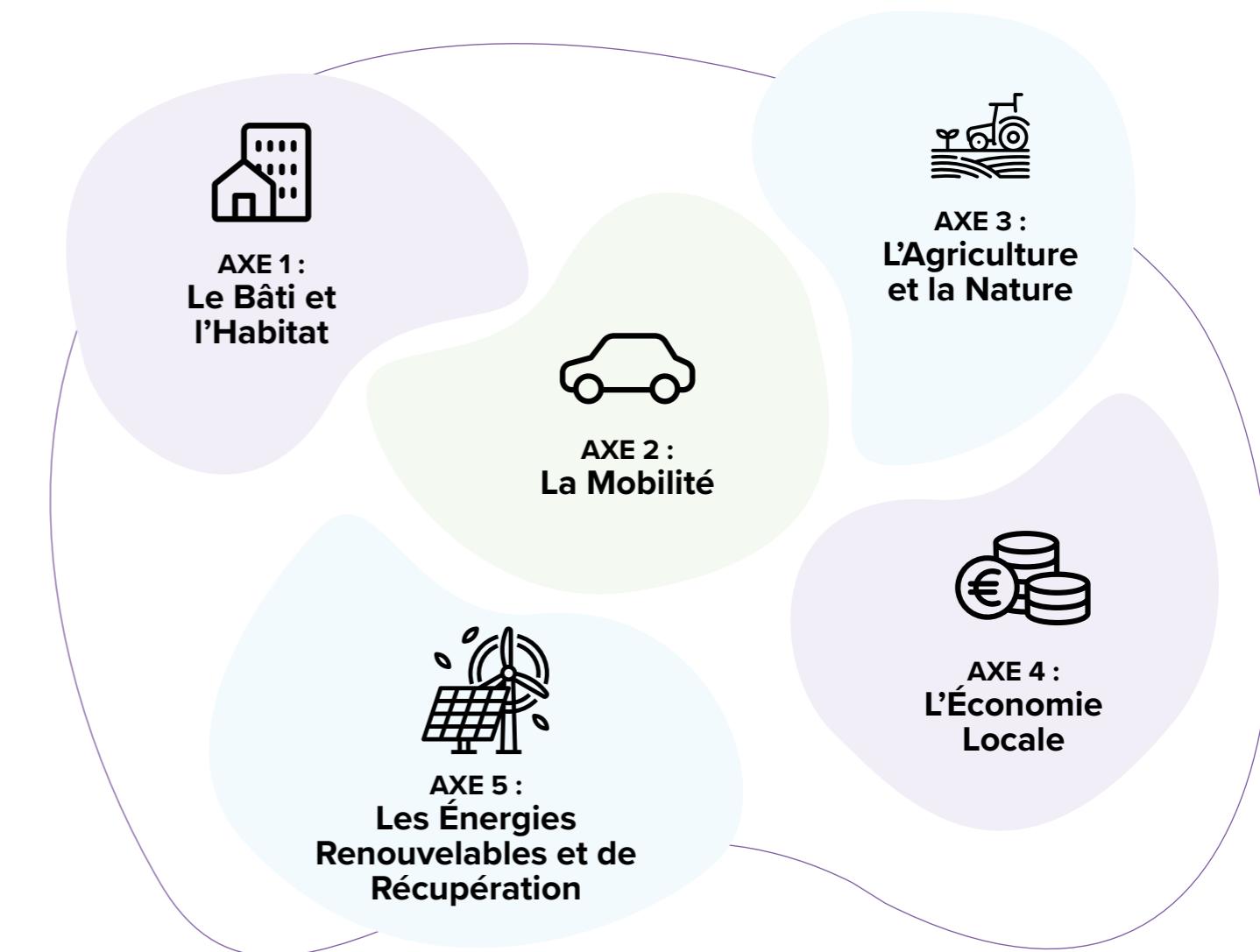


Le Plan Climat-Air-Energie territorial est un projet territorial de développement durable

Le **Plan Climat-Air-Energie Territorial** (PCAET) est issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. L'article L.229-26 du Code de l'Environnement prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un PCAET. **Le PCAET de la CCBRC a été délibéré le 21 décembre 2023, son lancement a été effectif à partir de janvier 2024.** À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :



IL S'ARTICULE AUTOUR DE 5 AXES ET 18 ORIENTATIONS :



Actions menées



**AXE 1:
Le Bâti et
l'Habitat**



Le Service Unique à la Rénovation Energétique (SURE) est un dispositif permettant aux administrés(ees) de rencontrer un conseiller en énergie lors de cinq permanences hebdomadaires sur le territoire intercommunal (Bombon, Coubert, Guignes, Le Châtelet-en-Brie et Pamfou). Trois animations ont été organisées en 2024 : deux Réno'SURE, réunions d'information destinées au grand public (une à Pamfou et une à Guignes) ainsi qu'une troisième pour les professionnels de l'immobilier.

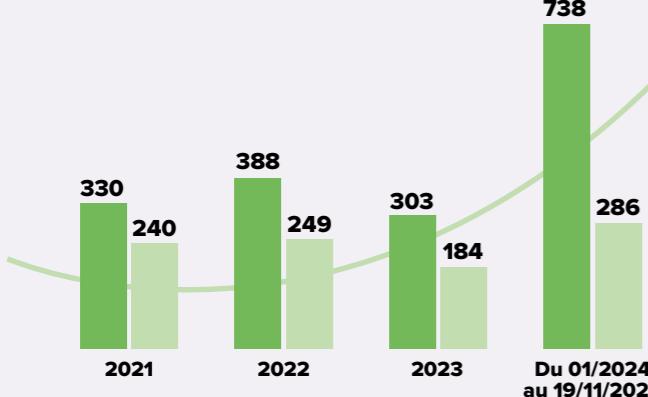
Le conseiller en énergie SURE permet aux administrés(ees) d'avoir un réel accompagnement dans la recherche de l'ensemble des subventions existantes, mais aide aussi à prioriser les travaux les plus importants à prévoir.

Les animations ont réuni 26 participants, incluant trois agents immobiliers et un diagnostiqueur, sur un total de 44 invités.

LE TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS EST REMARQUABLE

AFFICHANT UNE NOTE MOYENNE DE 3.7 SUR 4 ET UN TAUX DE SATISFACTION DE 93.6 %
parmi les répondants (enquête de satisfaction menée par France Renov).

NOMBRE D'ACTES ET DOSSIERS PAR ANNÉE



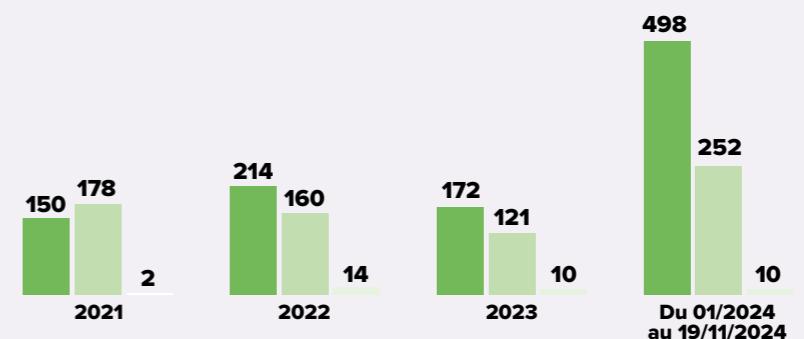
ACTES 2024
= 76% des résultats de 2021-2023
+143,56% par rapport à 2023

LÉGENDE

NOMBRES D'ACTES

NOMBRES DE MÉNAGES

Suivi par type d'actes sur la période Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)



LÉGENDE

PREMIER CONTACT/PREMière INFORMATION

ACCOMPAGNEMENT PLUS POUSSÉ, RDV AVEC ANALYSE DU DOSSIER, DÉMARCHES POUR GUIDER LE PARTICULIER

ACCOMPAGNEMENT JUSQU'AUX TRAVAUX

La partie est faible pour l'accompagnement des administrés du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux mais aussi au niveau national, dû fait que les administrés ne sont pas éligibles aux subventions et ne donnent donc pas suite, ou bien font les travaux au fur et à mesure en fonction de leurs moyens.

**286 FOYERS
DE LA CCBRC
ACCOMPAGNÉS
EN 2024**

par le conseiller en énergie mis à disposition.

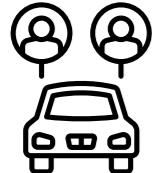
EN 2024, LE COÛT DE CETTE ACTION REPRÉSENTE POUR LA CCBRC UN MONTANT DE 24 750€.



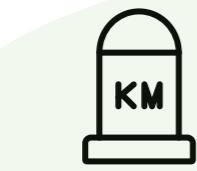


AXE 2 : La Mobilité

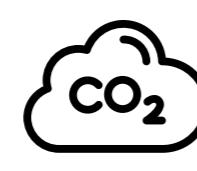
Le partenariat avec BlaBlaCar Daily a été établi à la fin du mois de septembre 2024. Ce dispositif a pour objectif d'inciter les automobilistes du territoire à partager leurs trajets quotidiens via l'application BlaBlaCar Daily. En collaboration avec Île de France Mobilités, les conducteurs bénéficieront d'une rémunération d'au moins 2 € pour chaque covoiturage effectué, tandis que les passagers pourront voyager sans frais.



6 852
trajets
en covoiturage



155 585
kilomètres



Réduction de
33 855
kilogrammes
de CO2 évités
par rapport à des trajets
individuels



18 867 €
perçus par
les conducteurs
grâce à la prime
de covoiturage de l'État



AXE 3 : L'Agriculture et la Nature

Participation aux ateliers de concertation sur la trame verte et bleue avec le Syage et continuité de la mise en éco-pâturage de certains sites de l'intercommunalité.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a mis en place un éco pâturages renouvelé chaque année en partenariat avec « Ecomouton » à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du Châtelet-en-Brie, sur une surface de 5 500 m².



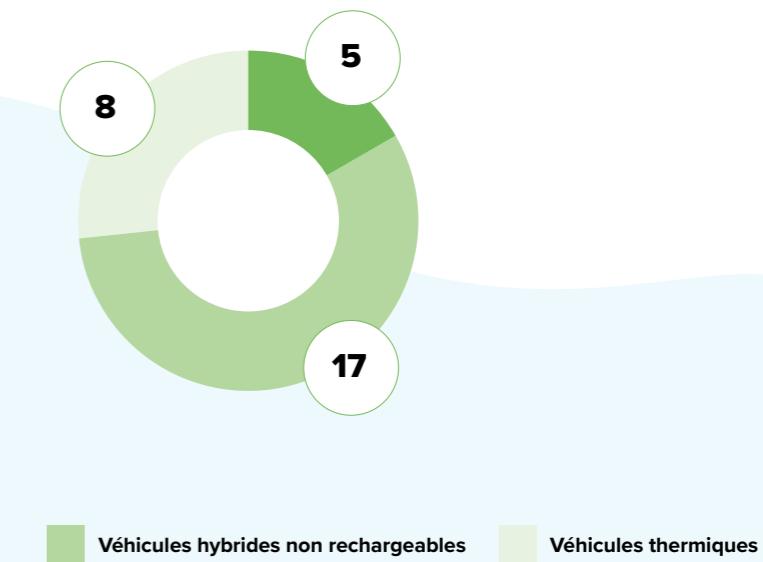
AXE 4 : L'Économie Locale*



AXE 5 : Les Énergies Renouvelables et de Récupération

Une réunion a été organisée pour les communes en collaboration avec les services de l'État, afin de définir les zones d'accélération et de familiariser les participants avec le portail cartographique. Un agent de la CCBRC a été mis à disposition pour assister les communes, notamment par le biais d'interventions directes auprès de deux d'entre elles et d'un accompagnement téléphonique ou par mail selon les besoins. Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec des porteurs de projets de méthanisation.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux n'est pas en reste puisqu'elle a engagé depuis quelques années des actions pour décarboner sa flotte de véhicules :



Action sociale



Service d'Autonomie à Domicile (SAD)

La mission du Service d'Autonomie à Domicile (SAD) consiste à accompagner les personnes âgées, handicapées, malades ou en congé maternité par le biais d'interventions à domicile, facilitant ainsi la gestion de leurs tâches quotidiennes. Cette assistance est rendue possible grâce à des conventions établies avec divers organismes : caisses de retraite, mutuelles, département de Seine-et-Marne par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui financent des heures de prise en charge pour les personnes dépendantes.



126
bénéficiaires

EN 2024



15 183
heures
d'intervention
à domicile



14
aides à
domicile



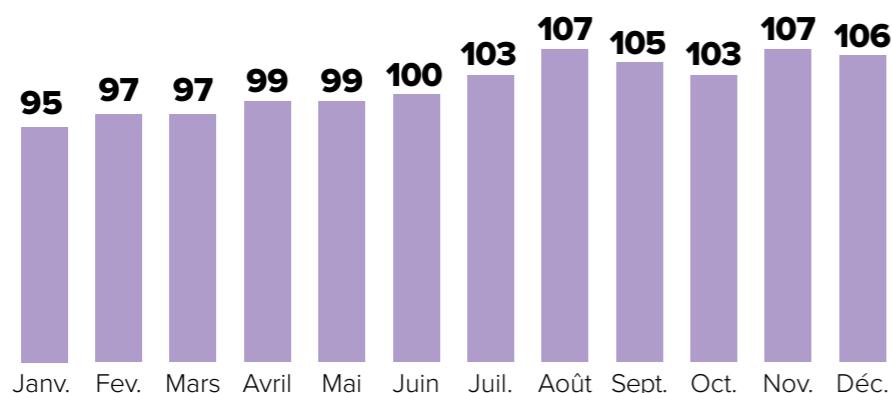
MOYENNE D'ÂGE
DES BÉNÉFICIAIRES :

6
bénéficiaires
de moins
de 59 ans

8
bénéficiaires
de 60 à 70 ans

112
bénéficiaires
de plus
de 71 ans

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR MOIS



En ce qui concerne les requêtes adressées au SAD qui ne peuvent être satisfaites dans l'immédiat, une liste d'attente est établie afin de pourvoir aux demandes au fur et à mesure de la libération de places. En 2024, le SAD a répondu à l'ensemble des sollicitations d'aide à domicile correspondant au périmètre d'intervention et aux compétences du service.

Portage de repas

Dans le cadre d'un contrat établi avec Affinity Traiteur depuis septembre 2021, le service des affaires sociales organise la livraison de repas à domicile en liaison froide, afin de permettre aux personnes en situation de dépendance de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à se soucier des courses ou de la préparation culinaire.



80
bénéficiaires



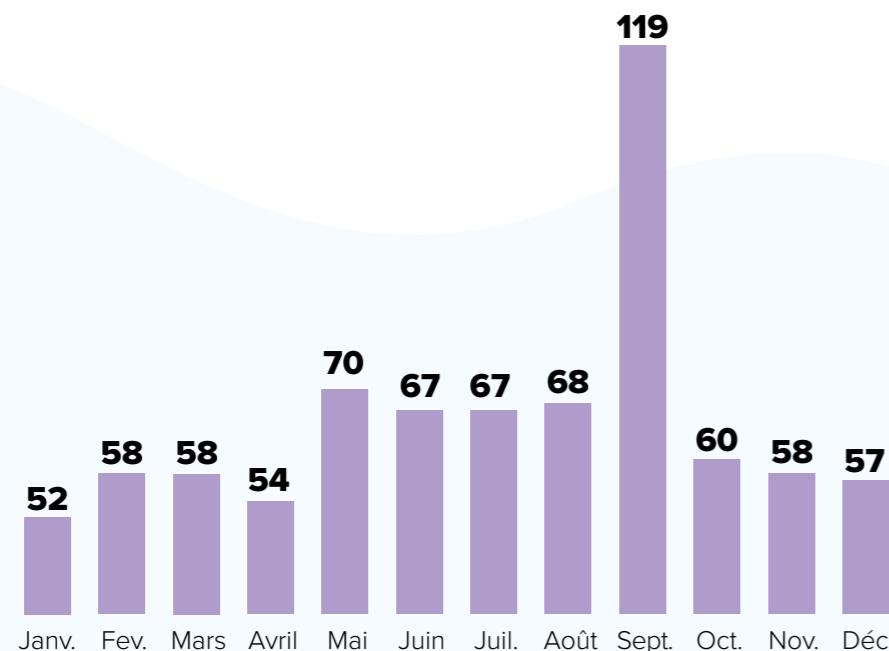
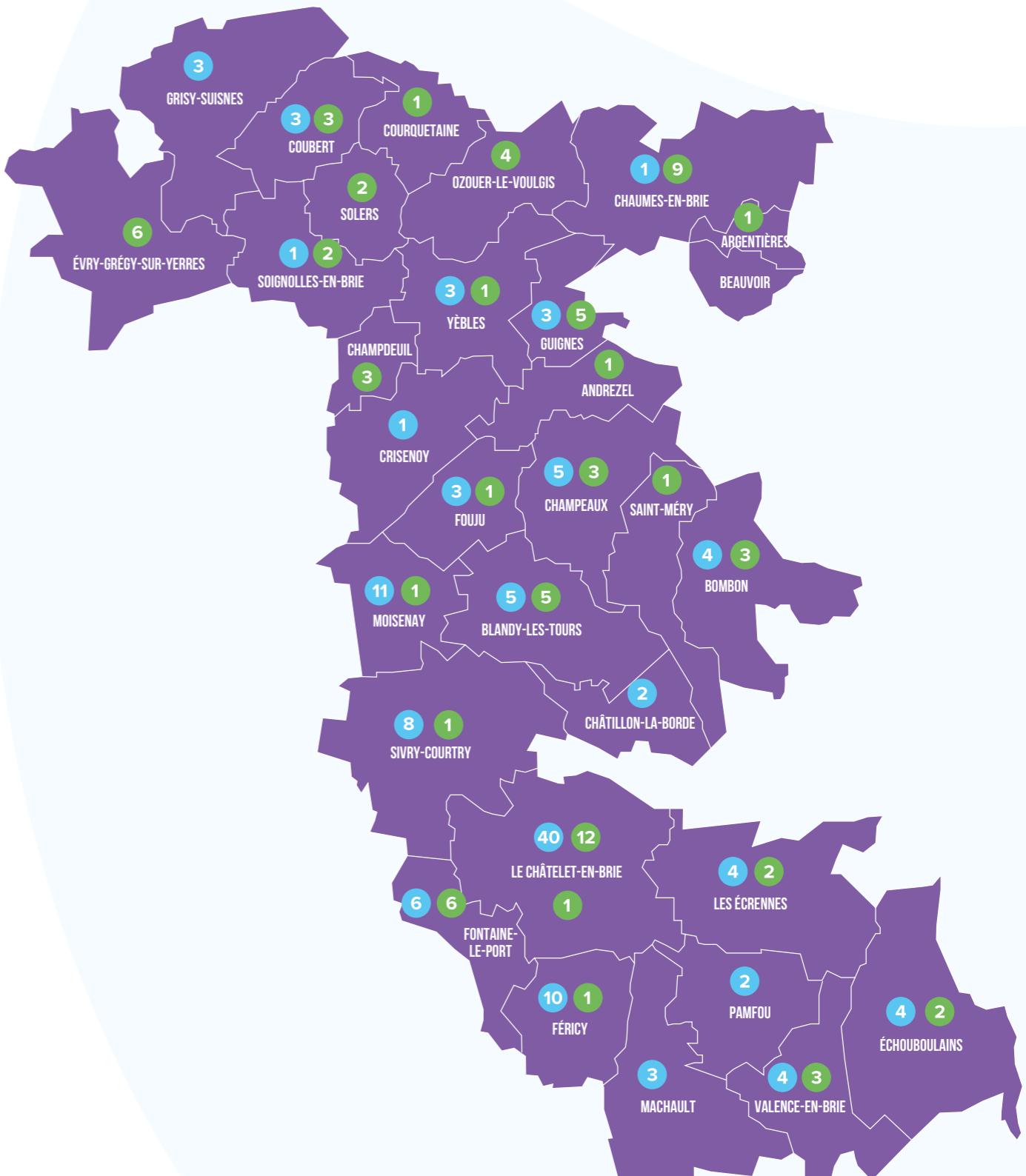
13 490
repas du midi



2 165
collations du soir

Les tarifs n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation au cours de l'année 2024.

NOMBRE DE PERSONNES AU COURS DE L'ANNÉE AYANT BÉNÉFICIÉ DU PORTAGE DE REPAS

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR COMMUNE
SERVICE D'AUTONOMIE À DOMICILE (SAD) ET PORTAGE DE REPAS

LÉGENDE

● NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SERVICE D'AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

● NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PORTAGE DE REPAS

Épicerie solidaire

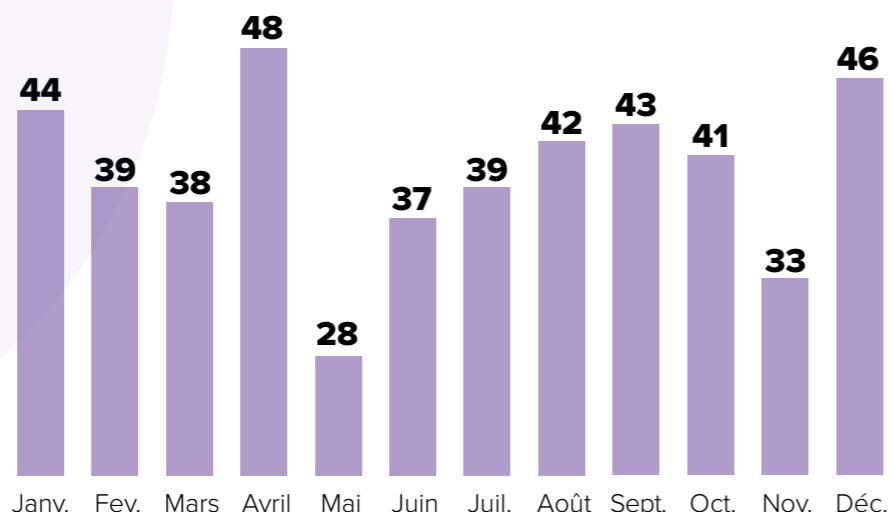
La finalité de l'épicerie solidaire située à Grisy-Suisnes est d'apporter une assistance ponctuelle aux administrés(ées) engagés dans un processus de réinsertion, en leur fournissant un soutien alimentaire, complété d'un soutien budgétaire. Cette épicerie opère grâce aux dons provenant des banques alimentaires (Epsilon) et des magasins (Lidl), tout en enrichissant ses stocks par des achats à tarif réduit : la Croix Rouge, la Banque Alimentaire de Paris et d'Île-de-France (BAPIF). Elle offre ainsi la possibilité d'accéder à des prix modiques sur une sélection de produits frais, de denrées non périssables et d'articles d'hygiène, destinés aux bénéficiaires traversant une période difficile de leur existence.

Pour pouvoir bénéficier de l'épicerie solidaire, les administrés(ées) doivent résider sur le territoire de la CCBRC depuis au moins 6 mois et justifier d'un reste à vivre inférieur à 7 € par jour et par individu. Les droits d'accès sont valables pour une durée de trois mois et nécessitent un renouvellement. Les dossiers complets sont transmis à la CCBRC par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes, après étude et approbation de leur part. La CCBRC se réserve le droit de refuser tout dossier jugé incomplet ou non conforme au règlement intérieur.

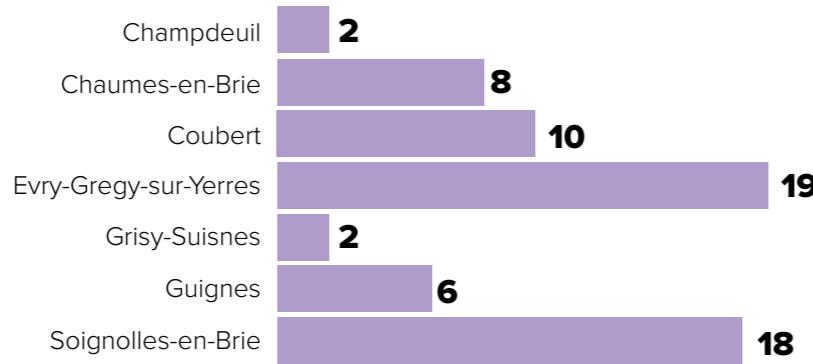
Les dossiers litigieux sont étudiés avec la Vice-Présidente en charge de l'action sociale, la responsable du service des Affaires Sociales de la CCBRC et une personne représentant la commune du demandeur.


65
bénéficiaires
soit 24 familles

NOMBRE DE PERSONNES AU COURS DE L'ANNÉE AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR COMMUNE



Projet local de santé

PROJET DE MAISONS MÉDICALES

Une convention de partenariat avec la Société d'Économie Mixte Ile-de-France (SEM Ile-de-France) a été établie en octobre 2021, annonçant le lancement de la construction de deux maisons de santé sur les communes de Soignolles-en-Brie et Champeaux. Suite au départ des deux médecins exerçant à Soignolles-en-Brie, la SEM Ile-de-France a déclaré qu'elle ne débuterait pas les travaux tant que de nouveaux médecins n'auraient pas manifesté un intérêt pour cette future maison médicale. La présence d'au moins un médecin constitue une condition sine qua non pour bénéficier du financement de la Région. La CCBRC a ainsi pris contact avec l'association en charge de la maison médicale du Châtelet-en-Brie afin d'obtenir des informations sur son organisation. Par ailleurs, la CCBRC est activement à la recherche de solutions visant à élargir l'offre médicale sur son territoire, confronté à un manque criant de médecins.

LA CABINE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE SITUÉE À GRISY-SUISNES

Dans le cadre de sa démarche visant à remédier au désert médical auquel fait face le territoire, ainsi qu'à désengorger les cabinets médicaux et les services d'urgence, la CCBRC a entrepris une étude sur l'intérêt et la faisabilité de l'installation d'une cabine de téléconsultation médicale sur son territoire, afin de permettre aux administrés ne disposant pas de médecin traitant d'accéder aux soins. Après validation de ce projet par le Conseil Communautaire et en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne, l'installation de la cabine de téléconsultation a eu lieu en décembre 2023 dans les locaux de la mairie de Grisy-Suisnes. Cette télécabine est mise à disposition pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, avec une participation financière annuelle versée au Département d'un montant de 2 000 € destinée à couvrir les frais liés aux fluides. Suite à des phases de tests, les consultations ont débuté le 15 janvier 2024. Cependant, en septembre 2024, l'intercommunalité a été informée que le fournisseur était en liquidation judiciaire, entraînant la fermeture de la télécabine. Le Département de Seine-et-Marne a alors pris l'initiative de relancer ces télécabines dans les meilleurs délais. Un choix de nouveaux prestataires a été présenté, et la société Hopi Médical a été sélectionnée. Le Département a décidé de céder à l'euro symbolique la télécabine à la CCBRC et de financer sa réhabilitation avec le nouveau fournisseur. Les consultations devraient pouvoir reprendre au cours du premier semestre de l'année 2025.



80
consultations

entre le 15 janvier 2024
et le 31 août 2024,
soit une moyenne d'environ
10 consultations par mois.



17 min

Durée
moyenne
de consultation entre
mars et août 2024



98%
Degré de
satisfaction
(score de juin 2024)



100%
Degré de
satisfaction
(en mars, avril
et juillet 2024)

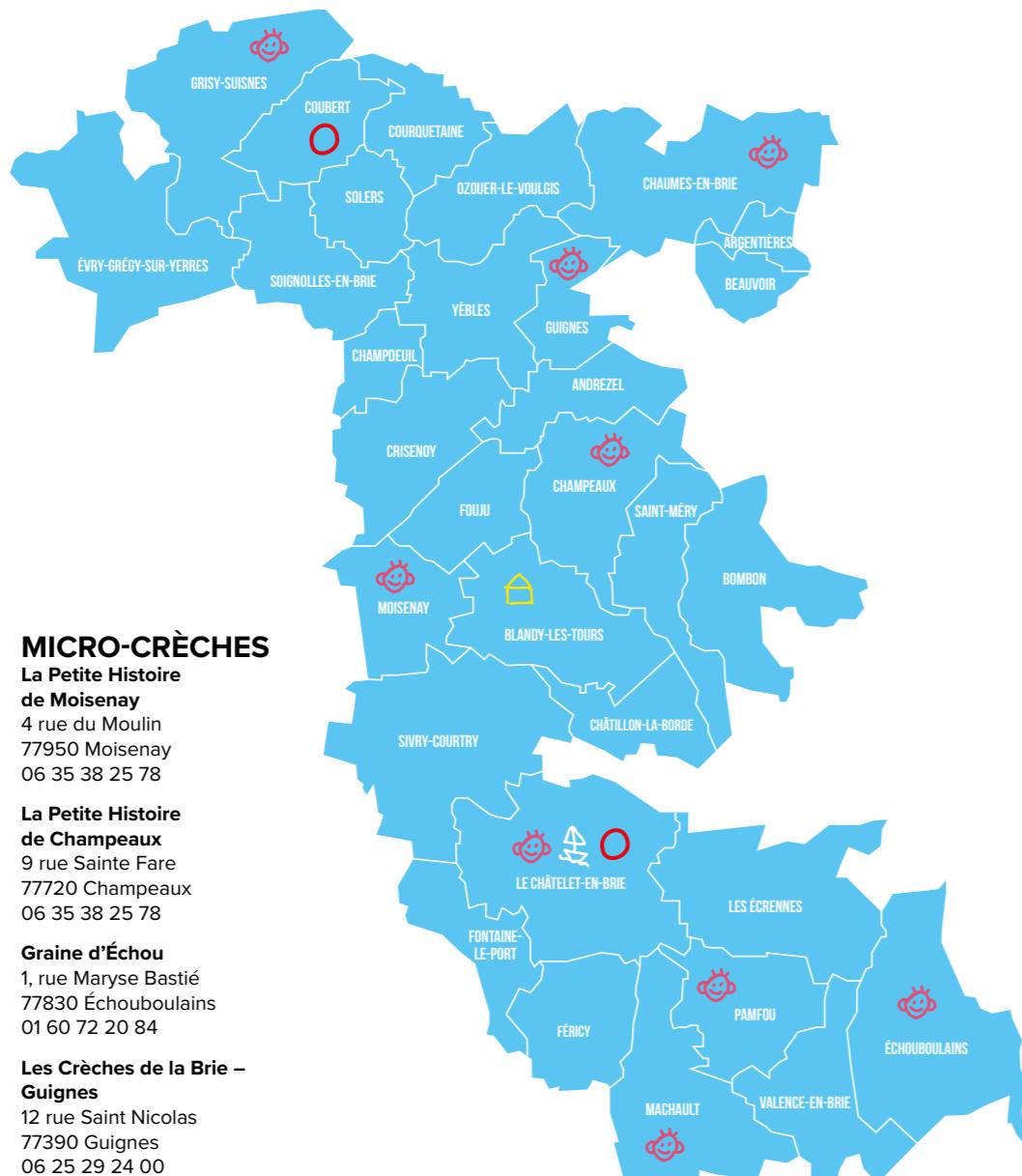


Petite enfance

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les élus de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont accordés sur l'obligation d'assurer la continuité du service à la population, en particulier pour les structures petites enfance. Placée en zone prioritaire par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) la Communauté de Communes dispose d'un taux de couverture de places d'accueil de

51.4% et compte en 2023, 1 386 enfants de moins de 3 ans. Gestionnaire d'une crèche familiale et collective et d'un multi-accueil (d'un second qui ouvrira en septembre 2025), la CCBRC fonctionne en prestation de service unique et perçoit, à ce titre, un financement direct de la CAF.

Les structures petite enfance



CRÈCHES

Crèche familiale intercommunale
2, rue des Petits Champs
77820 Le Châtelet-en-Brie
01 60 66 67 61
01 60 66 67 62

Multi-accueil intercommunal

Jean-Jacques Barbaux
39, rue des Trois Maillets
77133 Machault
01 64 22 87 89

Crèche familiale de Verneuil-l'Étang

16, rue Jean Jaurès
77390 Verneuil-l'Étang
01 64 42 32 26

Multi-accueil intercommunal

Rue du 19 Mars 1962
77830 Pamfou
01 60 66 67 62

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Les P'TITS CHOUX
16, rue du Château des Dames
77820 Le Châtelet-en-Brie
07 81 10 89 22

MAM

Maison d'Assistantes Maternelles
« Blandy'Chou »
7 bis, place des Tours
77115 Blandy-les-Tours
06 50 55 47 56

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

6 route de Fontaine-le-Port
77820 Le Châtelet-en-Brie
01 60 66 65 69
2 avenue Jean Jaurès
77170 Coubert
01 64 16 46 72

LÉGENDE

- babby face icon: Établissement d'Accueil Jeunes Enfants
- yellow house icon: MAM - Maison des assistants(es) maternels(les)
- green tree icon: LAEP - lieu d'accueil enfants parents
- red circle icon: RPE - Relais Petite Enfance

La crèche familiale

La crèche familiale située au Châtelet-en-Brie est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h, sans fermeture annuelle, à l'exception des week-ends et des jours fériés. Elle dispose d'un agrément pour 60 places. Les assistants(es) maternels(les) exercent leur activité sur le Sud du territoire de l'intercommunalité.

L'équipe encadrante se compose d'une responsable, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une adjointe administrative. Les missions de cette équipe englobent la gestion administrative, financière et pédagogique de l'ensemble de l'établissement, permettant ainsi aux assistants(es) maternels(les) d'être déchargés(ées) de toutes formalités.

Des professionnels extérieurs, tels qu'un psychologue pour des groupes d'analyse de pratique réguliers ou encore d'artistes, sont également sollicités pour intervenir auprès des équipes et/ou des enfants. Le bien-être du personnel constitue une priorité, pour laquelle divers moments sont organisés, tels que des réunions d'équipe, des ateliers créatifs, des ateliers de bien-être et des travaux de groupe, afin de favoriser les échanges, la réflexion et la création collective. Les repas, quant à eux, sont fournis et préparés sur place.

EN 2024



23 places d'accueil

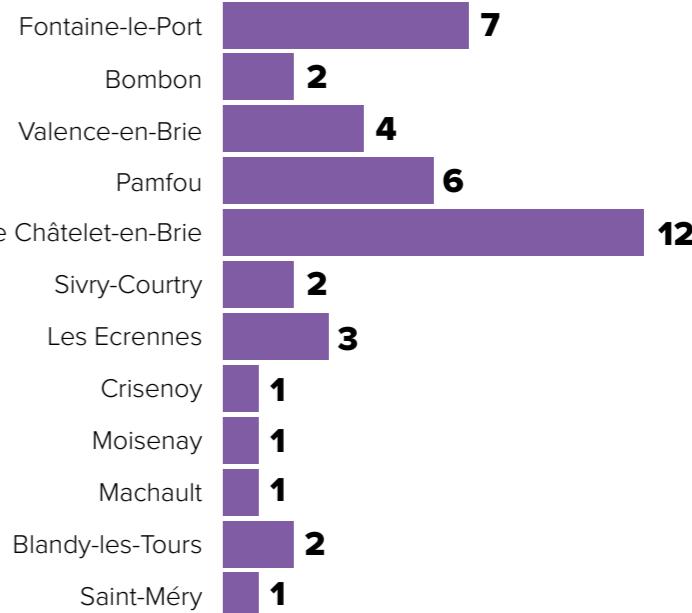


42 enfants accueillis



82%
Taux d'occupation

(Le taux d'occupation est calculé en fonction du nombre de places d'accueil occupées réellement par les enfants)



LES ATELIERS EN 2024



Atelier bien-être pour les assistants(es) maternels(les) :
1 fois par mois
un professionnel vient sur un créneau de 2 heures pour proposer des massages, de la réflexologie, de la sophrologie...



Atelier créatif :
2 fois par mois, un groupe de 3 assistants(es) maternels(les) se réunit pour imaginer et concevoir un projet manuel (en 2024 création d'un panneau ludique avec photos des enfants, météo du jour, humeur du jour,...)



Atelier passerelle :
tous les « grands » de la crèche entrant à l'école en septembre, participent tous les mercredis aux ateliers de la section des petits de l'ALSH.
Ces ateliers ont lieu à partir d'avril jusqu'à début juillet.

Le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux

Le multi-accueil Jean-Jacques Barbaux est situé à Machault. Il dispose d'un agrément pour 17 places modulées : 12 places de 8h00 à 18h00 et 5 places de 8h30 à 16h30. L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, avec quatre semaines de fermeture par an. L'équipe est constituée d'une responsable, de deux auxiliaires de puériculture et de trois agents d'éveil et de service. Des professionnels extérieurs ou en vacation peuvent également intervenir auprès des enfants et/ou de l'équipe pour animer des ateliers, des formations ou des groupes de parole. Cet établissement aspire à favoriser le lien avec les familles en les impliquant dans la vie de la structure, tout en promouvant les interactions intergénérationnelles à travers divers projets. Les repas sont préparés sur place, en veillant à respecter la saisonnalité des fruits et légumes et à contrôler les apports nutritionnels recommandés pour les enfants en fonction de leur âge.

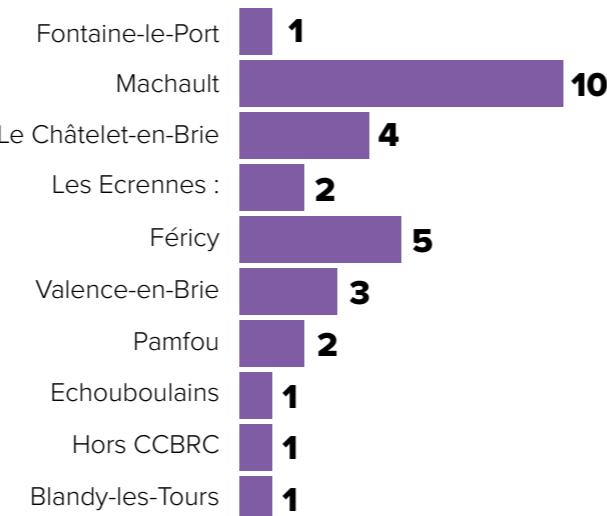


30
enfants accueillis



16
ateliers avec les ainés

(7 sorties au parc, 7 ateliers lecture et 2 ateliers potagers)



LES ATELIERS EN 2024



69%
taux d'occupation

(Le taux d'occupation est calculé en fonction du nombre de places d'accueil occupées réellement par les enfants.)



4
ateliers avec les parents

Projet 2024
Plusieurs ateliers ouverts aux familles



Partenariat avec l'association des ainés

un petit groupe de personnes âgées se rend à la crèche pour partager un temps avec les enfants (jardinage, lecture, jeux...)

Ateliers ouverts aux familles

(matinées crèche ouverte, atelier massage parent/enfant...)

Le projet du multi-accueil de Pamfou

En 2022, les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité une délibération relative à la gestion et l'entretien du futur multi-accueil de Pamfou. La commune, quant à elle conservera la propriété des locaux. Suite à l'élaboration et à la construction du projet en collaboration avec divers partenaires par la commune de Pamfou, les travaux du futur multi-accueil ont été lancés en mars 2024. L'aménagement des locaux, sous la responsabilité de l'intercommunalité, est programmé pour juin 2025, en vue d'une ouverture en septembre 2025.

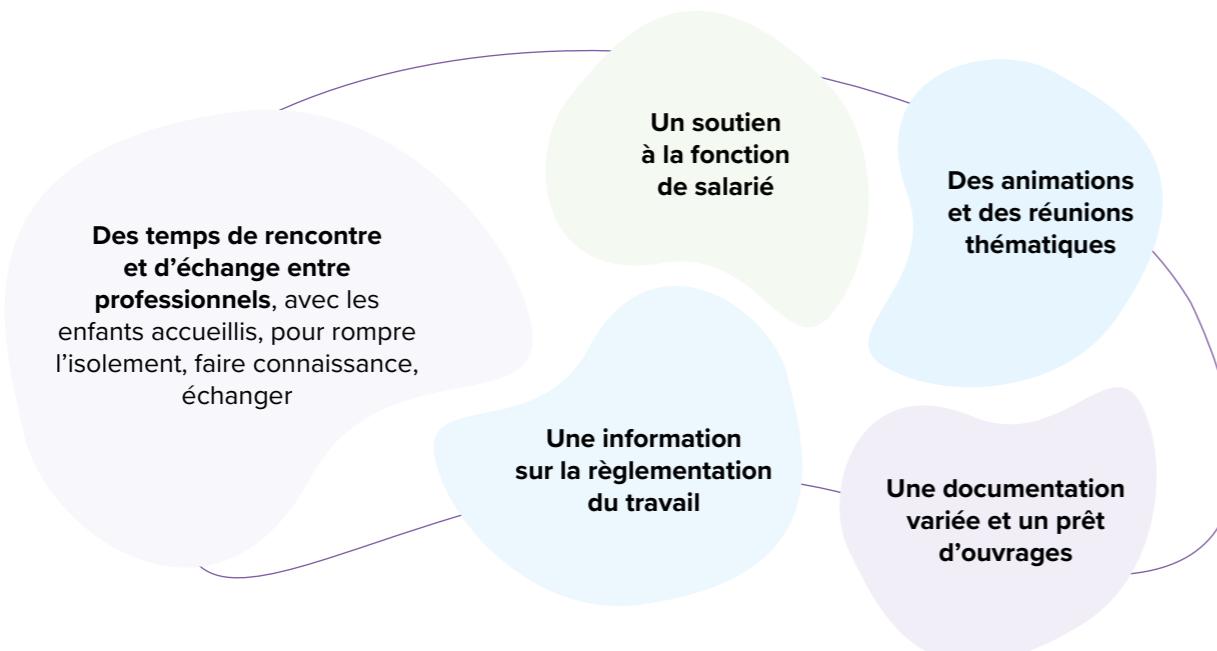
Cette structure pourra accueillir jusqu'à 18 enfants habitant le territoire intercommunal, elle sera ouverte 4 jours par semaine, soit du lundi au vendredi excepté le mercredi.



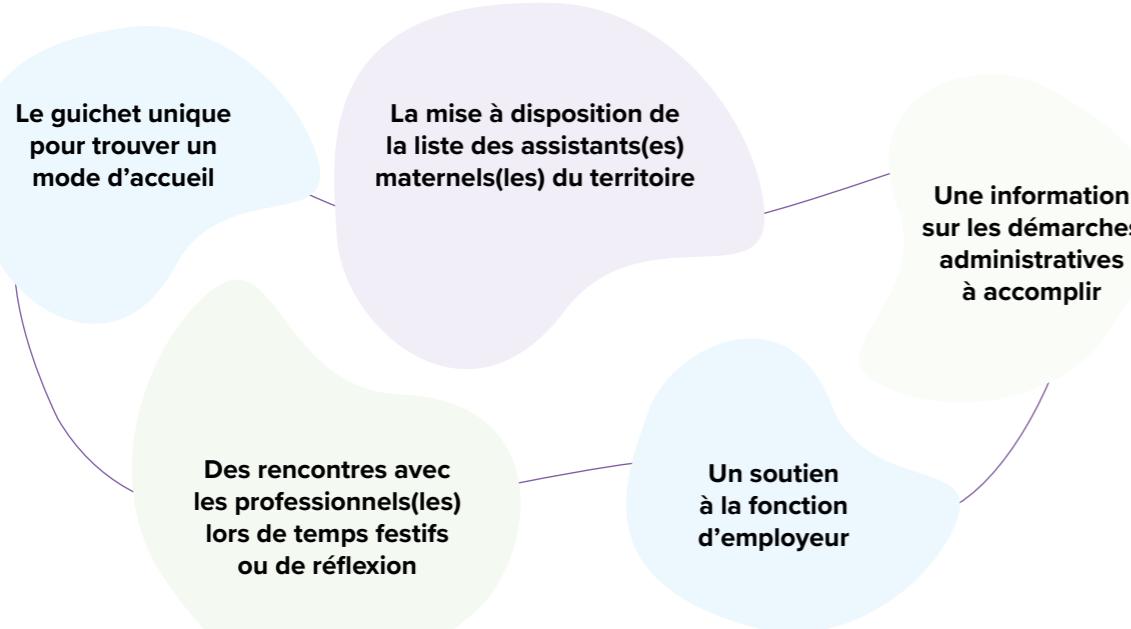
Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de ressource, d'échange et d'information neutre gratuit à destination des (futurs) parents et des assistants(es) maternels(les) / gardes à domicile du territoire. Le RPE, dont la première entité est située au Châtelet-en-Brie et la seconde à Coubert est un service de proximité :

À DESTINATION DES ASSISTANTS(ES) MATERNELS(LES) ET DES GARDES À DOMICILE QUI PROPOSE :



À DESTINATION DES (FUTURS) PARENTS QUI PROPOSE :



Ateliers d'éveil

Le RPE propose également aux enfants sous la responsabilité de l'assistant(e) maternel(e) et du garde à domicile de participer à des activités d'éveil, de développer la socialisation dans un espace de jeu sécurisé et adapté.

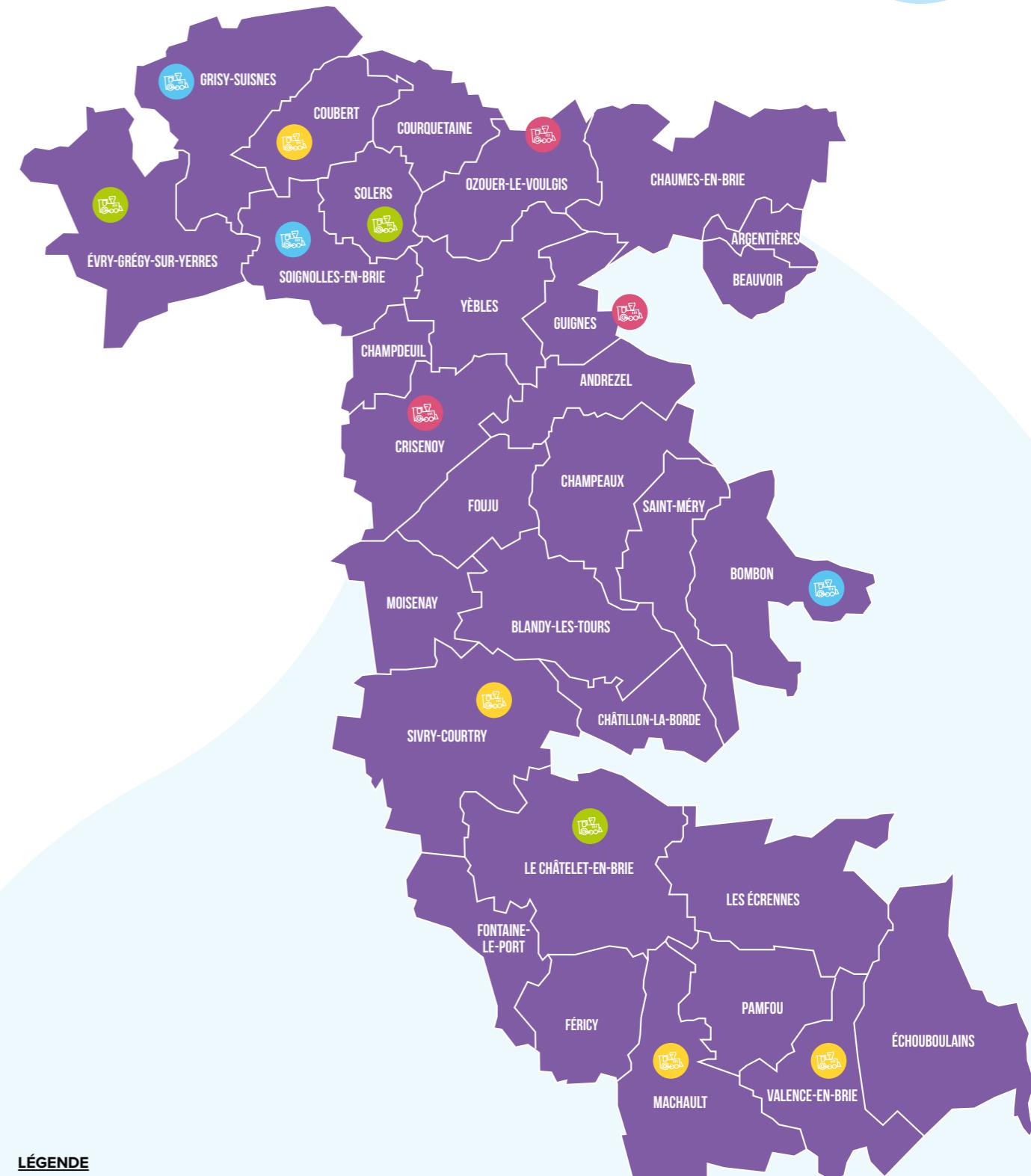
Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE

Bersier
Levivault

De 9h30
à 11h30
sur inscription

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PETITE ENFANCE



LÉGENDE

- LUNDI : Ozouer-le-Vouligis / Guignes / Crisenoy
- MARDI : Evry-Grégy-sur-Yerres / Solers / Le Châtelet-en-Brie
- JEUDI : Grisy-Suisnes / Soignolles-en-Brie / Bombon
- VENDREDI : Coubert / Sivry-Courtry / Machault / Valence-en-Brie

LES ACTIONS EN 2024



Mai
2024

2 Conférences Petite Enfance au Châtelet-en-Brie

35
personnes
et à Couvert

69
personnes
sur le thème

« Les émotions
des enfants, les
comprendre
et les accueillir »



7
séances
réparties entre
novembre et
décembre 2024



28
assistants(es)
maternels(les)



76
enfants

4

lieux
Coubert, Châtelet-en-Brie,
Sivry-Courtry,
Soignolles-en-Brie

LES MATINÉES BABY SPORT :



18
séances



85 participations
d'assistants(es)
maternels(les)



410
participations
d'enfants



100
participations
des parents

BRAIN-GYM

L'objectif de ces ateliers en partenariat avec une kinésiologue permet d'accompagner et d'appuyer les assistants(es) maternels(les) dans leur travail professionnel en proposant des outils inédits



Nov./Dec.
2024



UNE SORTIE
AU PARC DU
SOUBIRAN



46 enfants



19 assistants(es)
maternels(les)



2 CHASSES
AUX ŒUFS



84 enfants



26 assistants(es)
maternels(les)



AU CHÂTELET-EN-BRIE



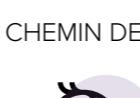
62 enfants



20 assistants(es)
maternels(les)



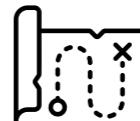
UNE
RANDONNÉE
À LA LOUPE



11 enfants



4 assistants(es)
maternels(les)



UN
PARCOURS
AVENTURE



34 enfants



13 assistants(es)
maternels(les)



UN PARCOURS
AVENTURE ET
UNE RANDONNÉE
À LA LOUPE

À SOLERS



19 enfants



6 assistants(es)
maternels(les)



2 SORTIES À LA CUEILLETTE

À COUBERT



30 enfants



16 assistants(es)
maternels(les)

AU CHÂTELET-EN-BRIE



47 enfants



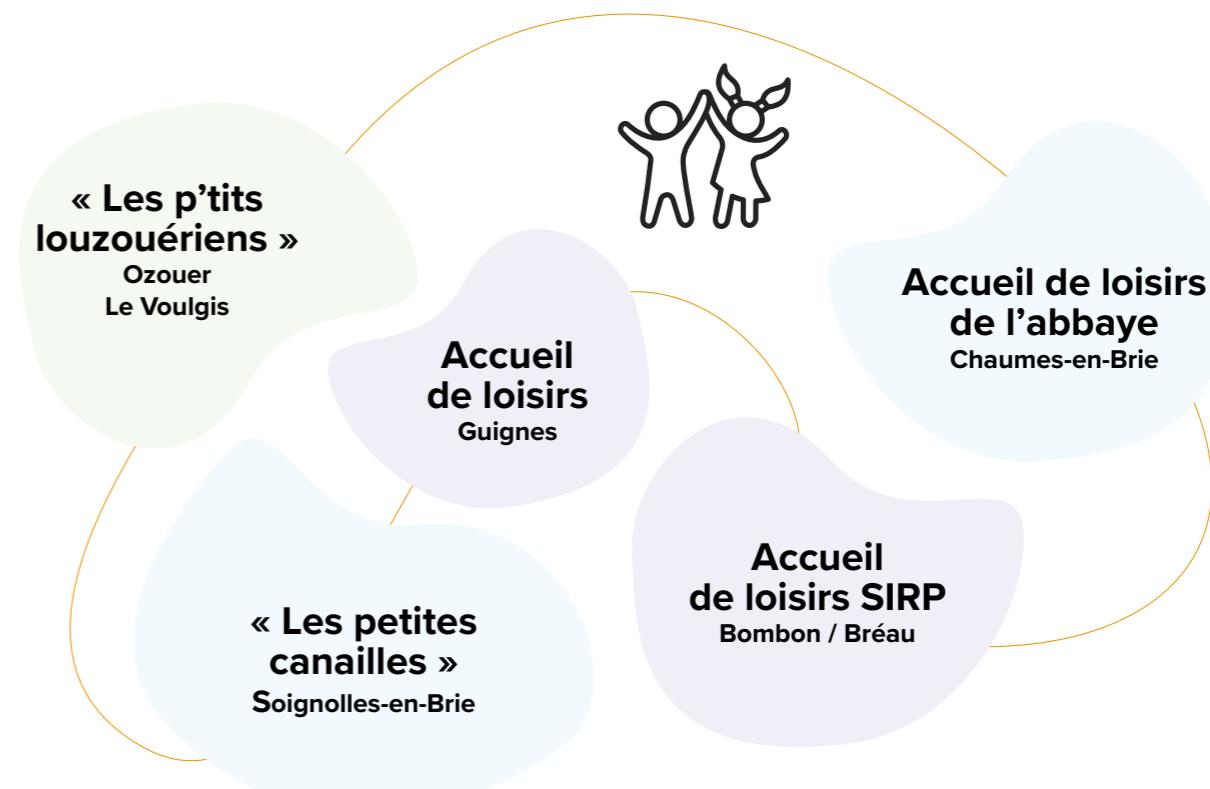
16 assistants(es)
maternels(les)



Enfance - Jeunesse

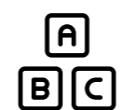
La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dispose de deux structures intercommunales d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), la première gérée par l'intercommunalité est située au Châtelet-en-Brie, la seconde est gérée en délégation de service public par l'UFCV. Le règlement intérieur et les tarifs sont identiques sur les deux ALSH intercommunaux.

Le territoire est également doté d'ALSH communaux, qui sont les suivants :



Chaque établissement d'accueil de loisirs sans hébergement élabore un projet pédagogique spécifique, défini sur une période d'un an sur une année scolaire, qui illustre l'engagement de l'équipe éducative dans un contexte temporel et structurel particulier. Ce projet inclut notamment les caractéristiques des populations accueillies, les principes éducatifs qui guident les pratiques, l'organisation interne de la structure, ainsi que les divers cycles et actions programmés au cours de l'année.

Capacité d'accueil de l'ALSH du Châtelet-en-Brie

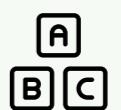


75
maternelles
(de la PS à la GS)



83
élémentaires
(du CP au collège)

Capacité d'accueil de l'ALSH de Coubert



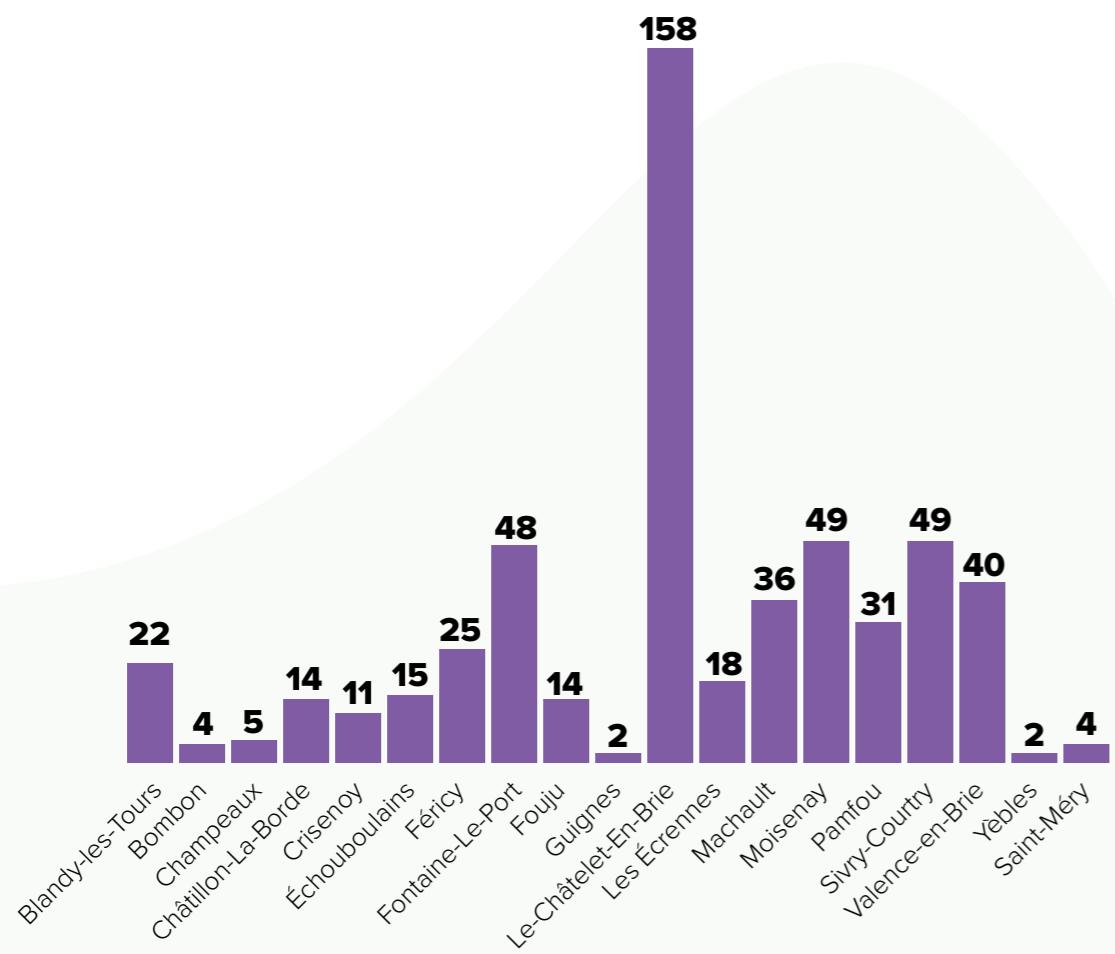
65
maternelles
(de la PS à la GS)



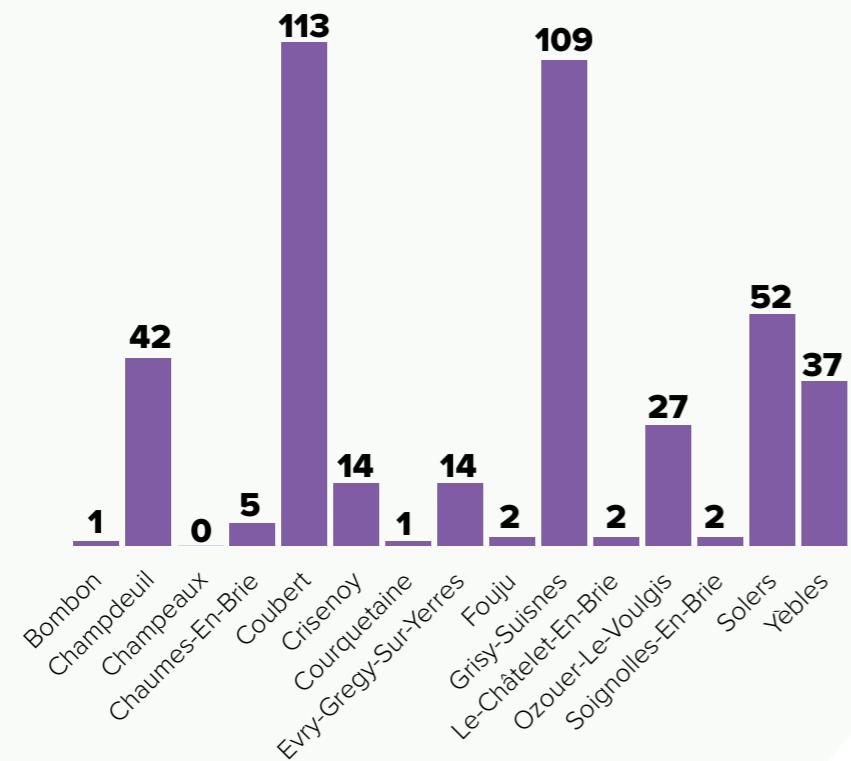
75
élémentaires
(du CP au collège)

Nombre d'enfants inscrits par commune ayant fréquenté soit le centre de loisirs le mercredi, et/ou les vacances scolaires, soit un mini-séjour, soit un séjour ados sur l'année 2024 :

CHÂTELET-EN-BRIE



COUBERT



À L'ALSH DU CHÂTELET-EN-BRIE, les activités sont organisées en cycles thématiques qui couvrent toute la période entre deux vacances scolaires. Pour l'année 2024 : « Faites de la musique », « Les grandes inventions », « BD/Manga », « Cinéma en noir et blanc », « Magicien en herbe » et « Les super-héros fêtent Noël ». Chaque thématique sera accompagnée d'activités ludiques, de sorties, de grands jeux et de journées à thème, visant à enrichir l'expérience des enfants.



4 mini-séjours

thématisques en pleine nature

« Destination volcan » ; « Natur'Animaux » ;

« Poney/Ferme » et « Aqua'sports » :

2 organisés par l'ALSH Châtelet-en-Brie et 2 organisés par l'ALSH de Coubert ont touché 72 enfants de 6 à 12 ans.



2 séjours ados

« Destination Canyon »

pour les 12 à 14 ans et à « Corsica mix »

pour les 14 à 17 ans, 11 jeunes de 12 à 17 ans

se sont inscrits.



2 nuitées

à l'ALSH Châtelet-en-Brie

ont regroupé 31 participants de 5 à 12 ans sur le thème « Découverte des monuments du monde » pour les 5/6 ans et « Fureur » pour les 6/12 ans.

Pendant ce temps différencié les enfants sont invités à partager un dîner, puis à participer à une veillée selon la thématique, ils finiront la soirée autour d'une histoire avant d'aller se coucher dans les locaux de l'ALSH.



3 évènements familles

à l'ALSH Châtelet-en-Brie

2 projections de films, 1 goûter des parents :

Deux films ont été réalisés par l'équipe pédagogique et les enfants tout au long de l'été, chaque film a été projeté aux familles pour un moment de partage.

Eau et Assainissement



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
Sont administrées par la Communauté
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE
Berser Levault

Ces compétences sont gérées par le biais de Délégations de Service Public (DSP). En d'autres termes, l'exploitation quotidienne, englobant l'acheminement et le traitement des eaux, l'entretien des infrastructures et des réseaux, ainsi que la facturation des usagers, est confiée à un délégataire. Toutefois, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux conserve le statut de maître d'ouvrage pour ces compétences, ce qui implique qu'elle demeure responsable de la bonne exécution des contrats par l'exploitant et assume directement les investissements nécessaires, tels que les travaux et les études.

En 2024, deux changements de contrats de concession du service public de l'eau potable ont été votés le 7 novembre 2024 en Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes a engagé en 2024 une consultation, sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT relatifs aux concessions de service public, sur le fondement de la Troisième Partie du Code

de la Commande Publique et selon la procédure formalisée relative aux contrats mentionnés à l'article R. 3121-5 du Code de la Commande Publique, en vue de confier à un concessionnaire, via une concession de service, la gestion du service public d'eau potable pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2025. La concession de l'exploitation du service prendra fin le 31 décembre 2029.

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix s'est porté sur le candidat ayant présenté une offre pertinente en terme de proposition financière avec tarification du service à l'usager cohérente et justifiée du prix proposé, répondant de façon pertinente en ce qui concerne les propositions techniques mise en œuvre et engagées pour assurer une qualité du service aux abonnés satisfaisante ainsi qu'une astreinte et une réaction face aux situations d'urgence.



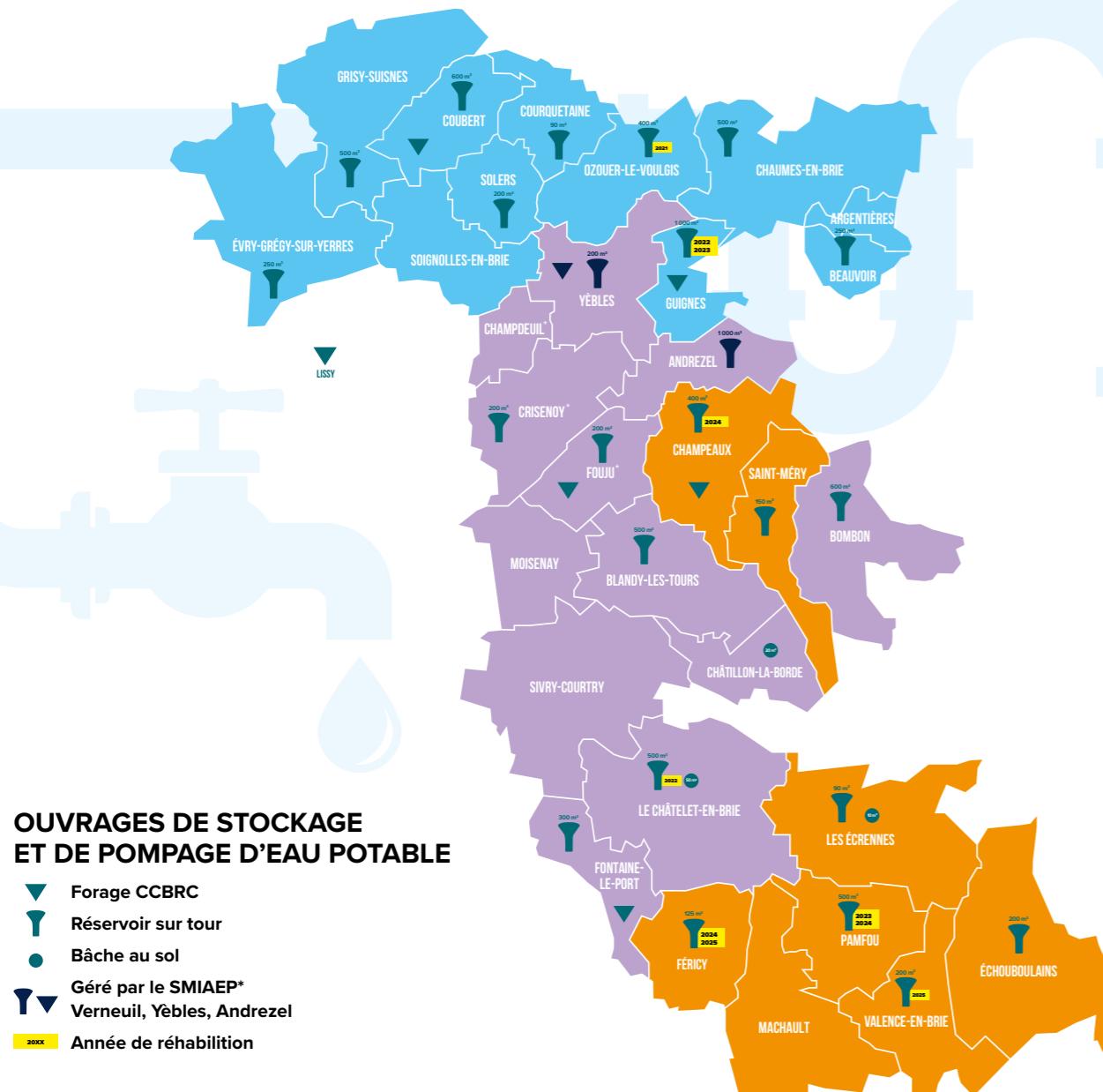
CONTRAT DE CONCESSION du service public de l'eau potable de la commune de Chaumes-en-Brie

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Conseil Communautaire a retenu l'entreprise AQUALTER comme concessionnaire du service public de l'eau potable sur la commune de Chaumes-en-Brie, l'exploitation a débuté le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans.

CONTRAT DE CONCESSION du service public de l'eau potable des communes de Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry - périmètre dit Centre Eau

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, le Conseil Communautaire a retenu l'entreprise AQUALTER comme concessionnaire du service public de l'eau potable des communes de Blandy-les-Tours, Bombon, Champdeuil, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Moisenay et Sivry-Courtry.

Les délégataires en eau potable sur le territoire



31 COMMUNES EN DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC



* Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Les délégataires en assainissement sur le territoire



EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF



* SDASS EU2 : Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées n°2

¹EH : Equivalent Habitant

Les études et travaux en eau potable en 2024

LES ÉTUDES EN EAU POTABLE

Toutes communes CCBRC	Réalisation du schéma directeur d'eau potable pour chaque commune de la CCBRC	613 546 € HT
Guignes	Réalisation de l'étude de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la protection du captage d'eau potable	-

LES TRAVAUX SUR OUVRAGES EN EAU POTABLE

Pamfou	Réhabilitation complète du réservoir d'eau potable de la commune	519 464 € HT
Plusieurs communes CCBRC	Études et Travaux de comblement d'anciens forages abandonnés	86 531 € HT

LES TRAVAUX SUR CANALISATIONS EN EAU POTABLE

Pamfou	203 929 € HT
Valence-en-Brie	193 152 € HT
Fontaine-le-Port	435 832 € HT
Blandy-les-Tours	680 442 € HT
Guignes	312 490 € HT
Moisenay	7 001 € HT
Evry-Grégy-sur-Yerres	602 927 € HT
Sivry-Courtry	125 767 € HT
Moisenay	1 526 € HT
Crisenoy	13 667 € HT



Les études et travaux en assainissement en 2024

LES ÉTUDES EN ASSAINISSEMENT

Blandy-les-Tours, Chaumes-en-Brie, Evry-Grégy-Sur-Yerres, Ozouer-le-Voulgis et Fouju	215 852 € HT
Châtelelet-en-Brie, Guignes, Grisy-Suisnes, Champeaux, Argentières, Coubert	119 959 € HT

LES TRAVAUX SUR OUVRAGES EN ASSAINISSEMENT

Argentières	66 631 € HT
Bombon	1 207 678 € HT
Echouboulains	65 938 € HT
Soignolles-en-Brie	1 144 391 € HT
Fouju, Blandy-les-Tours	140 940 € HT
Chaumes-en-Brie	1 180 734 € HT
Ozouer-le-Voulgis	71 774 € HT

LES TRAVAUX SUR CANALISATIONS EN ASSAINISSEMENT

Soignolles-en-Brie	69 978 € HT
Valence-en-Brie	1 470 262 € HT
Machault	74 890 € HT
Echouboulains	325 129 € HT



Transport et mobilité



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE
Berser Levault

En 2024, une étude relative aux Transports à la Demande (TAD) a été initiée et est actuellement conduite par IDFM. La restitution de cette étude, prévue pour 2025, permettra d'explorer différents scénarios ainsi que d'évaluer leur faisabilité tant sur le plan technique que financier.

Par ailleurs, une étude sur le Schéma Directeur Cyclable a également été lancée en 2024, visant à établir un maillage hiérarchisé du réseau cyclable, ce qui aboutira à une liste d'aménagements cyclables potentiels sur le territoire. Notamment, le projet de liaison douce reliant Le Châtelet-en-Brie à la gare de Fontaine-le-Port, dont les travaux ont démarré en 2024 et devraient s'achever en 2025.

Les navettes séniors

La CCBRC poursuit la mise à disposition d'un système de navettes pour les séniors qui existait dans l'ex Communauté de Communes des Gués de l'Yerres. Ces navettes sont accessibles à toutes les personnes résidant sur le territoire âgées de 65 ans et plus.



Ces navettes au départ des communes d'Ozouer-le-Voulgis, Courquetaine, Coubert, Grisy-Suisnes, Solers, Soignolles-en-Brie et Evry-Grégy-sur-Yerres, ont pour destination le marché ainsi que le Super U de Brie-Comte-Robert. Elles circulent généralement trois vendredis matin par mois, à l'exception de la période estivale, et un total de 29 navettes a été organisé entre le mois d'avril et septembre 2024, pour une fréquentation en moyenne de 10 personnes par navette.



3
vendredis
par mois
d'avril à septembre
2024



29
navettes
en moyenne
10 personnes
par navette

Aménagement numérique



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE le
Berser
Levraut

Un avenant signé en 2019 a permis d'accélérer le processus pour atteindre l'éligibilité du territoire en 2022. Cependant, bien que le déploiement initial soit prévu pour s'achever début 2025, un certain nombre de prises demeurent inachevées.

Le taux d'avancement est notable, avec 19 007 prises déjà installées et commercialisables, tandis qu'il reste encore 1 208 prises à installer, dont certaines sont isolées ou rencontrent des obstacles. La visibilité pour l'achèvement de ces 1 208 prises est attendue pour le courant de 2025. Une convention complémentaire avec Seine-et-Marne Numérique a été signée en 2023, per-

mettant le déploiement de 213 prises isolées, avec une contribution de la CCBRC s'élevant à 704 000 €. Ces prises isolées représentent 1% des installations les plus éloignées, correspondant à des habitations isolées.

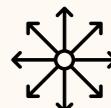
Cette convention est spécifiquement dédiée aux EPCI et s'inscrit dans un marché particulier de Seine-et-Marne Numérique, en partenariat avec l'entreprise Résonnance. Le déploiement se déroulera en trois phases : 2024, 2025 et 2026. Des études sont actuellement en cours pour les phases 2024 et 2025, ce qui laisse prévoir des travaux à venir.



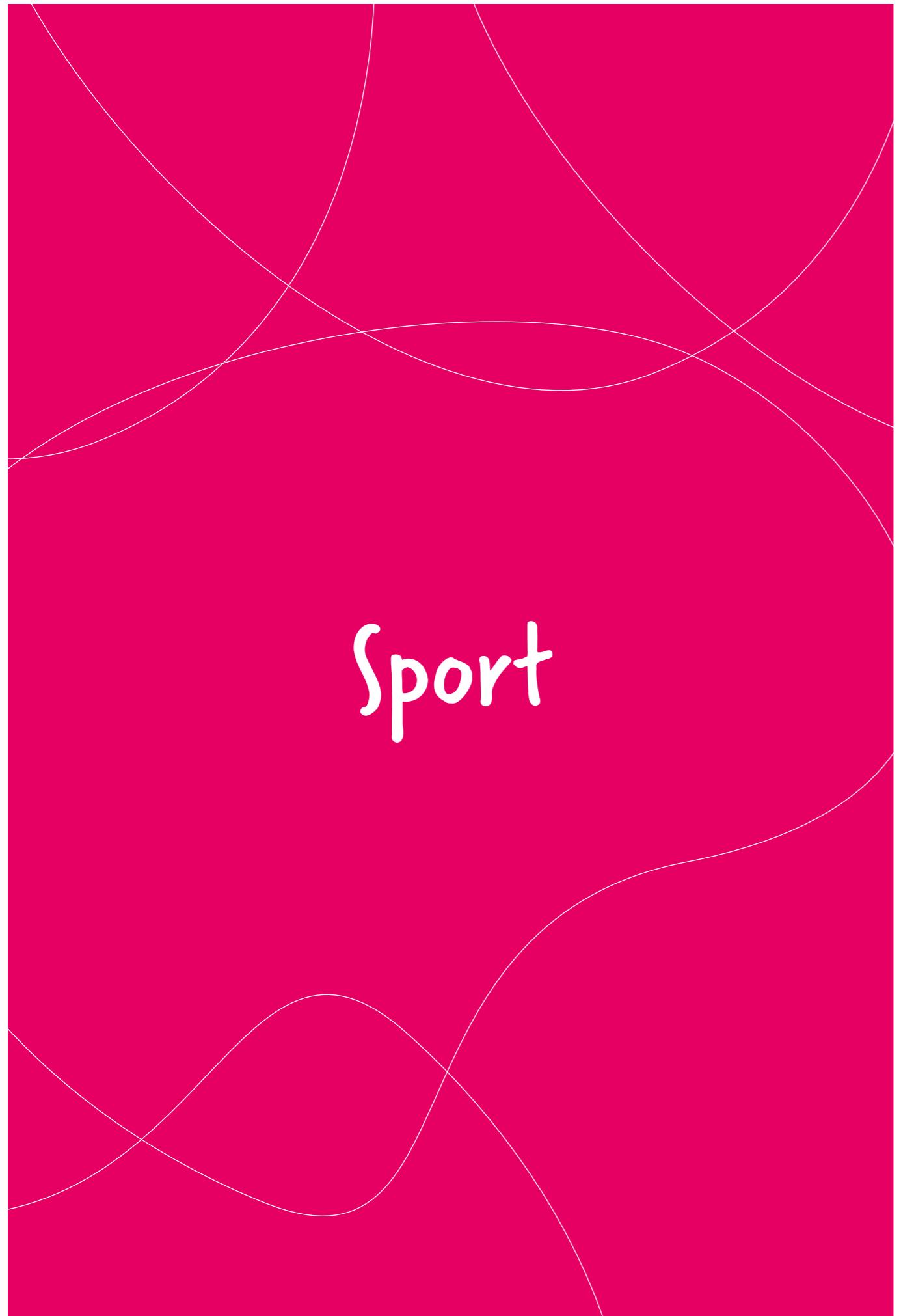
19 007
prises déjà installées
et commercialisables



1 208
prises à installer
en 2025



213
prises isolées
en déploiement



Sport

Dans le cadre de l'engagement envers les Jeux Olympiques qui se sont tenus en France en 2024, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir le label « Terre de Jeux 2024 ». Ce label a pour vocation de rassembler les communes du territoire autour de la thématique sportive, tout en fournissant des outils de communication destinés à promouvoir les valeurs et l'esprit des Jeux Olympiques. En ce sens, des olympiades ont été organisées durant la période estivale, permettant ainsi de célébrer cet événement majeur et d'encourager la pratique sportive sur le territoire.

OLYMPIADES ALSH CHÂTELET EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MÉDICO EDUCATIF (IME) DU CHÂTELET-EN-BRIE

Les enfants de l'ALSH et de l'IME ont été répartis en équipes. À l'aide d'une feuille de route, ces équipes ont eu l'opportunité de s'engager dans une série d'épreuves, leur permettant ainsi de cumuler des points. Les épreuves proposées ont été soigneusement adaptées afin de garantir la participation des enfants de l'IME. Les points récoltés ont ensuite été comptabilisés pour établir un classement final. À l'issue de cette expérience, chaque enfant a eu le plaisir de repartir avec une récompense, soit une gourde « Terre de Jeux 2024 », soit un tour de cou « Terre de Jeux 2024 ».

A travers cet événement les enfants ont été sensibilisés aux épreuves paralympiques, dans la continuité du partenariat avec l'Institut Médico Éducatif (IME) qui perdure depuis plusieurs années.



67
maternelles



53
élémentaires



15
animateurs



4
jeunes de l'IME
et 4 accompagnantes

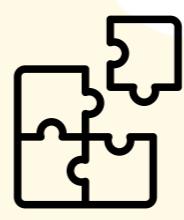
OLYMPIADES INTER-ALSH

Au stade de Coubert, les enfants issus de quatre ALSH du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont réunis pour participer à des olympiades. Ils ont été répartis en équipes, avec un mélange d'enfants provenant des différents ALSH, dans le but de favoriser les échanges et de tisser des liens. Diverses épreuves, organisées par les ALSH, ont été proposées dans une atmosphère festive et conviviale. L'événement était également ouvert aux familles des enfants ainsi qu'aux élus de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Les enfants ont manifesté un grand enthousiasme pour cette journée, appréciant tant les activités que les nouvelles rencontres qu'elle leur a permis de faire.



ALSH PARTICIPANTS :

ALSH
Coubert
(intercommunal)
ALSH
Châtelet-en-Brie
(intercommunal)



ALSH
Guignes
ALSH
Bombon

PARTICIPANTS :

130
élémentaires

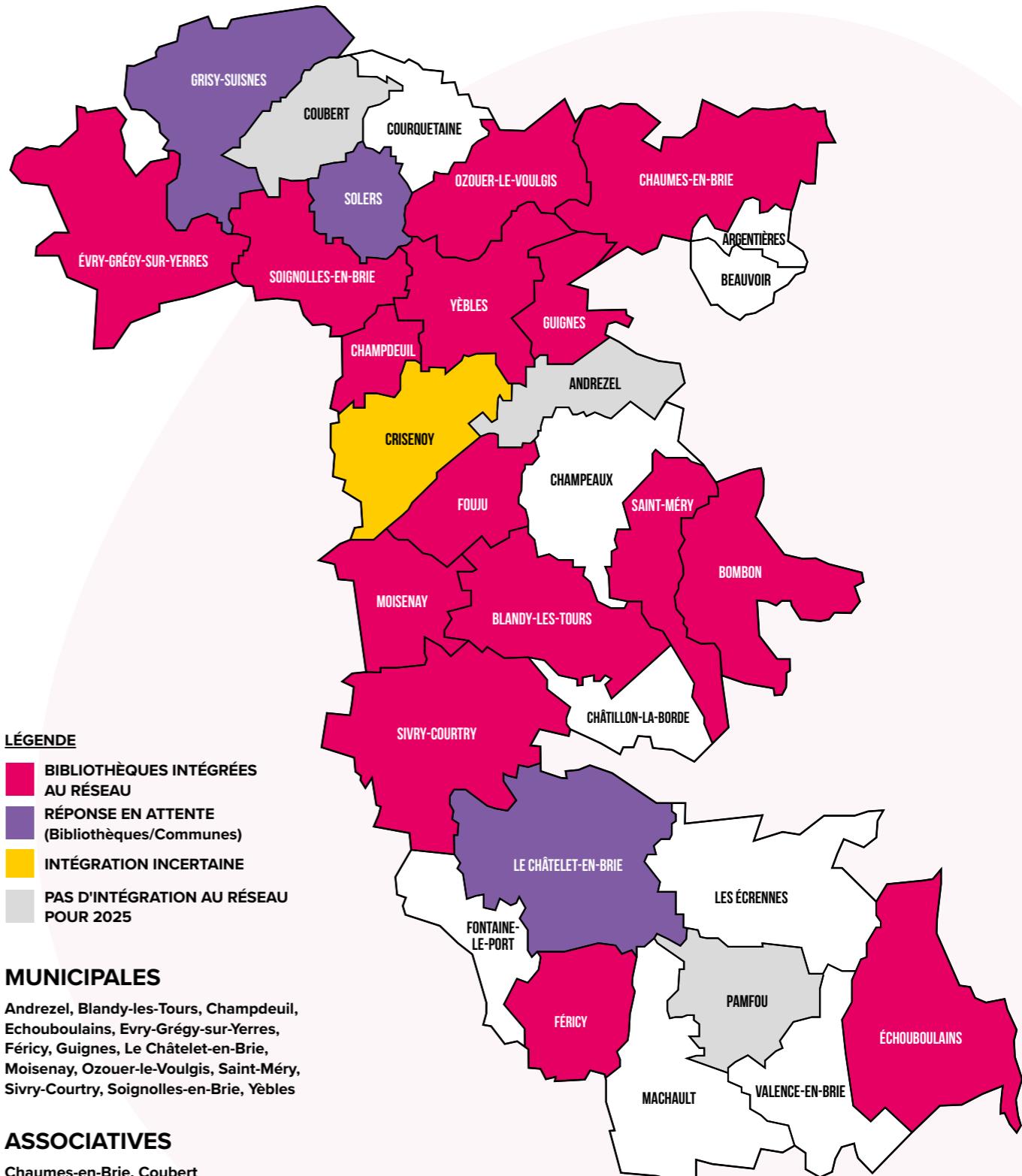
20
animateurs



Envoyé en préfecture le 26/06/2025
 Reçu en préfecture le 26/06/2025
 Publié le 26/06/2025
 ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE

Berser
Levfaul

Le réseau de lecture publique



En 2024, un accompagnement pour la mise en réseau a été régulièrement organisé, incluant des rencontres et des formations pour les bibliothécaires et les partenaires culturels. Une base logicielle commune a été créée fin 2024, permettant un accès aux différents catalogues via un site internet unique, dont le lancement est prévu début 2025. Au 31 décembre 2024, 16 bibliothèques ont accepté de participer à la mise en réseau, tandis que 3 ont choisi de décliner temporairement (Coubert, Pamfou, Andrezel), et 3 n'avaient pas encore statué : Le Châtelet-en-Brie, Crisenoy, Grisy-Suisnes).

Les temps forts du réseau de lecture publique



Ateliers de découverte créative « scrapbooking »

25 personnes



Ateliers de découverte artistique avec l'association Objectif terre 77 :

formation en interne, à destination des bénévoles/ agents des bibliothèques

10 personnes



Printemps des poètes :

temps fort national à l'initiative du Ministère de la Culture, autour de la poésie puis d'une séance de lecture en musique avec une violoncelliste a eu lieu à la bibliothèque de Solers

60 personnes



Nuits de la lecture :

temps fort national autour de la lecture, organisé chaque année par le Ministère de la Culture dont la thématique 2024 est le corps

4 bibliothèques participantes et **70 personnes**

LES TEMPS FORTS



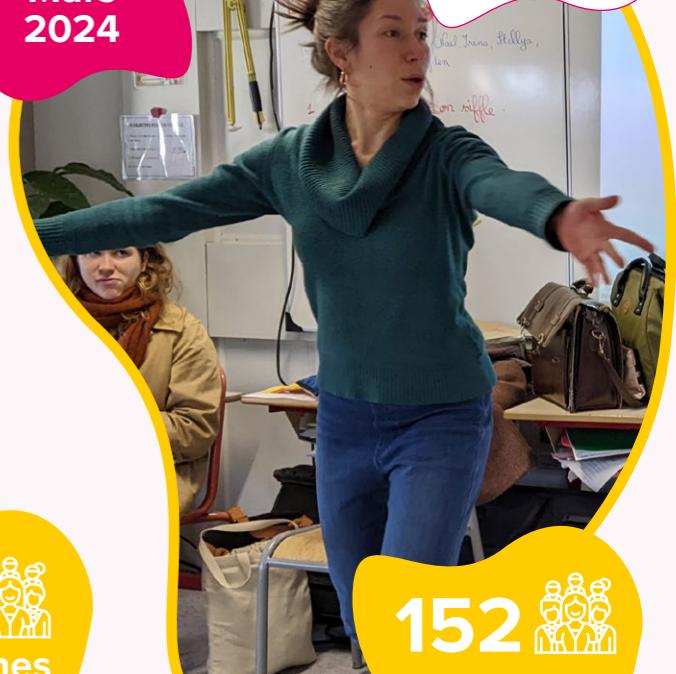
Janvier 2024

15 personnes



Mars 2024

Participation au week-end des Francophonies à Yèbles



Mars 2024

35 personnes



Avril 2024

Printemps des poètes / lecture poétique en musique



152 personnes

60 personnes

Actions et manifestations culturelles

Le service culturel collabore avec les partenaires culturels locaux pour offrir une gamme diversifiée d'actions. Il soutient les associations dans la réalisation de leurs projets financés par l'intercommunalité et participe aux événements intercommunaux, ainsi qu'à certaines manifestations municipales (à portée intercommunale). Il s'engage également dans des événements nationaux comme les Journées du Patrimoine et le Printemps des Poètes, tout en sensibilisant les enfants et les jeunes par le biais des actions mises en place.

Une convention de territoire a été signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département, visant à structurer l'offre culturelle et patrimoniale sur le territoire de la CCBRC, afin d'assurer un accès durable à la culture pour tous les habitants.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 077-200070779-20250626-2025_97-DE

Bergier Levraud

Un projet artistique porté par la compagnie « l'esprit du mardi » a proposé aux patients(es) du Centre de Réadaptation de Coubert et aux bénéficiaires de la Maison Départementale des Solidarités de réaliser un roman graphique.

Un projet coordonné par l'association « Le Vaisseau » en partenariat avec la Communauté des Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Juin
2024



Cultures en jardins :
participation au festival avec la médiation autour de 2 expositions interactives et artistiques, « l'arbre à lire » et « la raconterie »

Juillet
2024

230 personnes



40 personnes

Septembre
2024



120 personnes

Concert OSER
« Harmonie des Géants » :

Thaïkovski & Beethoven, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

248 personnes

Deux concerts classiques ont été organisés en collaboration avec les Concerts de poche.

Par ailleurs, **16 ateliers de pratiques musicales**, en partenariat avec les Concerts de poche, ont accueilli **250 participants**, comprenant des scolaires et des résidents de structures médico-sociales.

Septembre
2024



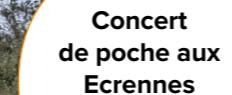
"Olympicorama"
année olympique oblige...vraie-fausse conférence autour du marathon

120 personnes

Octobre
2024

Concert de poche aux Ecrennes

96 personnes



Octobre
2024



160 personnes

C'est Mon Patrimoine

partenariat avec la Médiathèque du Châtelet-en-Brie permettant la découverte du Château des Dames à travers des balades contées et des ateliers de création textile



1062 visiteurs

**15 et 16 Novembre
2024**



La fête du livre « Petites Pages »,

Cette manifestation à destination des 0-6 ans a été organisée en partenariat avec le Relais Petite Enfance au complexe sportif Marie-Amélie Le Fur à Coubert. Il s'agissait d'une première édition à destination des petits lecteurs et de leurs familles.

LES PARTENAIRES INCLUENT :



5 crèches



9 bibliothèques



7 intervenants

AVEC :



24 espaces



5 ateliers



9 spectacles proposés

Lutte contre l'incendie et le secours



La Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux a contribué
**au budget du Service Départemental
d'Incendie et de Secours (SDIS)**
pour l'année 2024 à hauteur de
625 569 €



briedesrivieresetchateaux.fr



SIÈGE

De la Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

1 rue des Petits Champs
77820 Le Châtelet-en-Brie

Contacts

01 60 66 67 10
accueil@ccbrc.fr